

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3276-MARDI 24 JUILLET 2018

CONGO-MALI

Le président Ibrahim Boubacar Keita à Brazzaville

Le chef de l'Etat malien, Ibrahim Boubacar Keita « IBK », est arrivé à Brazzaville hier, en fin de journée, pour une visite de vingt-quatre heures. Il a été accueilli à l'aéroport Maya-Maya

par son homologue congolais, Denis Sassou N'Guesso. Le président malien n'a pas fait de déclaration à la presse mais devait recevoir en soirée, au Palais des congrès, la communauté

maliennne installée à Brazzaville. IBK brigue sa propre succession à l'élection présidentielle du 29 juillet qui l'oppose à vingt-trois autres candidats. Il regagne son pays ce matin.



ECONOMIE FORESTIÈRE

Malaise autour d'une inspection



Le Premier ministre, Clément Mouamba, insiste pour que l'Inspection générale d'Etat conduise une mission auprès du Service de contrôle des produits forestiers à l'exportation, l'une des structures relevant du ministère de l'Economie forestière. Un peu prise de court, la tutelle y est visiblement opposée. [Page 2](#)

FINANCES PUBLIQUES

Hausse attendue des ressources budgétaires de l'Etat en 2019

[Page 2](#)

OUENZÉ/ QUARTIER 58

Un calvaire pour les habitants à traverser la Tsiemé

[Page 6](#)

Éditorial

Sur la nouvelle Route de la soie

[Page 2](#)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le procureur de la République annonce des affrontements meurtriers entre bandes de « Bébés noirs »

Des affrontements se seraient déroulés dans la nuit du 22 au 23 juillet, à Brazzaville, entre bandes rivales de bébés noirs, entraînant des pertes en vies humaines, a déclaré, lundi, le procureur de la République, André Oko Gakala, lors d'un point de presse.

Il n'a pas explicitement indiqué le nombre de personnes tuées au cours de ces affrontements mais a signalé que les belligérants auraient fait usage de toutes les armes dont ils disposaient : « Deux groupes de bandits appelés « Bébés noirs », appartenant aux écuries « Américains » et « Arabes », se sont affrontés avec toutes sortes d'armes. Cet affrontement a entraîné



mort d'hommes », a-t-il précisé, ajoutant qu'une enquête a été ouverte pour déterminer les causes du drame. [Page 6](#)

DOMAINE PUBLIC

Début de la campagne sur la nouvelle loi foncière à Ouessou

En vue d'éduquer le public sur la nouvelle loi foncière, le ministre de tutelle, Pierre Mabiála, est allé à la rencontre de la population de Ouessou, dans le département de la Sangha. L'objectif de cette campagne est d'amener les autorités départementales, les propriétaires terriens et la population locale à connaître les contours du nouveau texte de loi. « Ce texte fixe les nouvelles procé-

dures d'occupation et d'acquisition des terres et terrains au Congo. Il est mis en place pour promouvoir la bonne gouvernance foncière en vue de faire de ce secteur une niche d'opportunités financières, capables de créer une valeur ajoutée dans l'économie nationale », a expliqué le ministre.

[Page 3](#)

EDITORIAL

Sur la nouvelle Route de la soie

L'on ne saurait vraiment s'étonner que la Chine, par la voix de sa plus haute autorité, propose aux pays africains de les aider à sécuriser leurs territoires en luttant contre le terrorisme qui s'affirme de jour en jour comme la menace majeure à laquelle le continent doit aujourd'hui faire face. Ayant inscrit la nouvelle Route de la soie au cœur de sa stratégie planétaire, le président Xi Jinping ne peut évidemment pas sous-estimer le danger que constitue pour ses entreprises de plus en plus présentes sur le continent le risque de déstabilisation généralisé par les conflits ethniques et religieux qui s'aggravent dans différentes régions du continent.

Soit dit en passant, c'est très exactement le raisonnement qui avait conduit les pays comme la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal à implanter durablement leurs forces militaires dans leurs colonies africaines. A cette nuance près que la Chine se garde bien d'intervenir dans les affaires intérieures des pays avec lesquels elle noue des relations privilégiées, considérant à juste titre qu'il revient aux peuples concernés et à leurs dirigeants de se prononcer sur le mode de gouvernance qui leur convient.

En installant une base militaire à Djibouti qui lui permettra de protéger ses navires dans les zones très stratégiques que sont l'Océan pacifique et plus précisément l'Océan indien, la Chine se donne les moyens d'assister ses partenaires dans la sécurisation de leurs territoires. En passe de devenir le premier partenaire économique du continent dans sa longue marche vers l'émergence, elle entend se positionner également comme un partenaire militaire de l'Afrique, ce qui explique le choix des pays visités ces jours-ci par son président, notamment l'Afrique du Sud, première puissance du continent, et la petite Ile Maurice qui occupe une position clé dans l'Océan indien.

Compte tenu de ce qui précède, l'on peut être certain que dans les mois et les années à venir, une autre sous-région du continent verra s'affirmer la présence stratégique de la Chine. Il s'agit du golfe de Guinée qui s'impose progressivement pour les grandes puissances comme l'une des zones les plus stratégiques de la planète, ne serait-ce qu'en raison du désordre qui gagne le golfe Persique et qui menace l'approvisionnement de la Chine en hydrocarbures.

Les Dépêches de Brazzaville

ECONOMIE FORESTIÈRE

Malaise autour d'une inspection

Le Premier ministre, Clément Mouamba, insiste pour que l'Inspection générale d'Etat conduise une mission dans l'un des services clés du ministère de l'Economie forestière, la tutelle, un peu perplexe, y est visiblement opposée.

L'Inspection générale d'Etat (IGE) doit-elle passer au peigne fin le Service de contrôle des produits forestiers à l'exportation (SCPFE) ou pas ? Telle est la question qui se pose depuis que le Premier ministre, chef du gouvernement, sur instructions du président de la République, chef de l'Etat a enjoint, le 13 juin dernier, la ministre de l'Economie forestière de prendre les dispositions pour que cette mission se déroule sans obstacle.

« Permettez-moi d'opiner qu'en raison du principe de la solidarité gouvernementale, il aurait été souhaitable que nous ayons un entretien préalable sur le sujet avant que pareille mission ne soit commise », a écrit la ministre Rosalie Matondo au Premier ministre, Clément Mouamba, le 16 juillet, pour globalement solli-

ter que soit « reconsidérée » la mission de l'IGE au SCPFE.

Dans ce courrier couvrant une page et demie, la ministre de l'Economie forestière s'étonne, par ailleurs, de la concomitance de cette mission d'inspection avec « des délations postées sur les réseaux sociaux ces derniers jours » qui, ajoute-t-elle

« La mission de l'Inspection générale d'Etat au SCPFE a été prescrite sur instruction expresse de son Excellence Monsieur le président de la République, chef de l'Etat »

: « visent à ternir l'image de mon département ministériel et de ma personne ». Elle souhaite, en lieu et place de l'inspection, une réunion interministérielle qui réunirait sous

l'autorité du chef du gouvernement, le vice-Premier ministre; le ministre d'Etat, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du portefeuille public; le ministre des Finances et du budget et elle-même.

Répondant à la sollicitation de la ministre de l'Economie forestière, le Premier ministre lui a notifié, par courrier daté du 20 juin dernier, son « regret » de ne pouvoir donner suite à cette demande d'autant, écrit-il, que « La mission de l'Inspection générale d'Etat au SCPFE a été prescrite sur instruction expresse de son Excellence Monsieur le président de la République, chef de l'Etat ». En conséquence, « Je vous instruis à nouveau de vous exécuter et de prendre toutes les dispositions à l'effet de faciliter le travail de cette mission auprès du SCPFE », insiste Clément Mouamba, qui souscrit néanmoins à l'idée de réunir l'interministériel que sollicite la ministre Matondo. Cet échange de courriers datant de plus d'un mois, nous ne savons pas pour l'instant si la mission de l'IGE a bel et bien eu lieu au SCPFE.

Les Dépêches de Brazzaville

FINANCES PUBLIQUES

Hausse attendue des ressources budgétaires en 2019

Le gouvernement estime, dans ses prévisions annoncées lors du dernier Conseil des ministres, une augmentation des ressources et des dépenses budgétaires entre 2019 et 2021, consécutive à une montée probable des cours du pétrole.

Les ressources budgétaires atteindraient ainsi 2077 milliards 900 millions de francs CFA en 2019 contre 1602 milliards 600 millions de francs en 2018, soit une hausse de 29,7%.

Les mêmes prévisions macroéconomiques font état de ce que les recettes se replieraient à 2022 milliards 900 millions de francs CFA en 2020 contre 1965 milliards 500 millions de francs CFA en 2021. En ce qui concerne les recettes fiscales, il est prévu une hausse de 6,7% en passant de 737 milliards 900 millions de francs CFA en 2018 à 806 milliards 300 millions de francs CFA en 2019 contre 850 milliards 300 millions de francs CFA en 2020 et 919 milliards 300 millions de francs CFA en 2021.

Selon le gouvernement, les autres recettes liées au secteur pétrolier s'établiraient à 1048 milliards 100 millions de

francs CFA en moyenne sur la même période à un rythme annuel de -10,6%. Elles seraient de 1160 milliards 800 millions de francs CFA en 2019 contre 755 milliards 500 millions de francs CFA en 2018. En 2020, ces recettes seraient estimées à 1056 milliards 800 millions de francs CFA contre 926 milliards 800 millions de francs CFA en 2021.

En outre, le gouvernement souligne une prépondérance entre 2019 et 2021 des crédits budgétaires alloués aux secteurs sociaux avec en moyenne 458 milliards de francs CFA, soit 40,4% du budget de l'Etat.

Les secteurs de la défense et de la sécurité ainsi que celui des infrastructures occuperaient la deuxième et la troisième positions avec respectivement 214 milliards 900 millions de francs CFA et 132 milliards 300 millions de francs CFA en

moyenne soit 18,9% et 11,7%.

La quatrième et la cinquième positions reviendraient aux secteurs de la souveraineté et de la gouvernance administrative et économique avec 127 milliards 500 millions de francs CFA en moyenne et 123 milliards 800 millions de francs CFA.

La sixième position est réservée au secteur de production et du commerce avec 52 milliards 700 millions de francs CFA soit 4,7%. Le secteur gouvernance judiciaire occuperait la dernière position avec 25 milliards 600 millions de francs CFA soit 2,3%.

Par ailleurs, l'on a notifié la mobilisation de 291 milliards de francs CFA au 31 mars 2018, soit 18,2% des prévisions, au titre du budget de l'Etat de l'année en cours chiffré à 1602 milliards 600 millions de francs CFA.

En fin décembre 2018, ces ressources pourraient se situer à 1164 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 72%, en raison de la persistance de la morosité de la conjoncture dans le secteur pétrolier.

Christian Brice Elion

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula,
Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubombé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

NOUVELLE LOI SUR LE FONCIER

Pierre Mabiala lance la campagne de vulgarisation à Ouesso

Le ministre des Affaires foncières et du domaine public a commencé, le 21 juillet dans le chef-lieu du département de la Sangha, l'explication de la nouvelle législation fixant les règles d'acquisition et d'occupation des terres et terrains au Congo.

La rencontre a réuni le préfet de la Sangha, Jean Christophe Tchicaya; les maires de Ouesso et ceux des communautés urbaines de ce département; les autorités judiciaires et militaires; les propriétaires fonciers et terriens ainsi que les agents du cadastre et ceux du domaine public en poste dans ce département. L'objectif de la campagne est de bien expliquer aux autorités locales et départementales, aux propriétaires terriens ainsi qu'à la population locale les réformes contenues dans le nouveau texte de loi.

Dans son exposé liminaire, Pierre Mabiala a fait savoir à l'auditoire que la nouvelle loi a été promulguée le 13 juin dernier par le chef de l'Etat. Ce texte fixe désormais les nouvelles procédures d'occupation et d'acquisition des terres et terrains en République du Congo. Il est mis en place pour promouvoir la bonne gouvernance foncière en vue de faire de ce secteur une niche d'opportunités financières, capables de créer une valeur ajoutée dans l'économie nationale. Ainsi, le ministre des Affaires fon-



Le ministre Pierre Mabiala entouré du préfet de la Sangha et d'autres responsables. Photo Adiac

cières et du domaine public s'est fait, avant tout, le devoir d'expliquer à ses interlocuteurs, article par article, le contenu de ce nouveau document avant de passer à sa stricte application. Abordant le fond de cette loi, il a signifié que la nouvelle réglementation classe désormais les terres en quatre catégories, notamment des terres du domaine rural de l'Etat; des terres coutumières; des terres et terrains urbains ainsi que des terres et terrains périurbains. Le ministre a précisé que dans la notification, les terres rurales sont immatriculées au nom de l'Etat qui en assure la gestion. Elles appartiennent aux ayants droits mais doivent être déclarées auprès de l'Etat qui leur délivrera un arrêté de reconnaissance. Cette reconnaissance sera faite par la Commission nationale de reconnaissance des terres cou-

tumières qui sera installée. S'agissant du droit de propriété foncière, la nouvelle loi dispose qu'il confère aux détenteurs des terres la possibilité d'acquérir des espaces des terres à condition qu'ils n'en fassent pas mauvais usage. Ce droit, a précisé le ministre, est reconnu aux personnes physiques et morales de droit privé mais ne concerne que le sol. Les ressources naturelles du sous-sol étant la propriété exclusive de l'Etat.

Protéger les terres et booster l'économie

Une fois que ces terres sont enregistrées, elles doivent être immatriculées par l'Etat qui doit délivrer à l'ayant droit un titre foncier. Ce papier essentiel reste capital pour protéger juridiquement la propriété.

« Dans la plupart des pays, la mauvaise gestion des terres est

étranger établi au Congo d'acquérir des terres du domaine rural ou coutumier. Elles ne peuvent être vendues qu'aux ressortissants des pays qui ont autorisé aux résidents congolais d'acquérir des terres ou terrains sur leurs sols. Pierre Mabiala a dit, en outre, que hormis la protection des terres, la nouvelle législation foncière permettra de générer de gros sous à l'Etat, pour renforcer la dynamique économique nationale. Ce même texte prévoit aussi des sanctions pénales sévères à l'encontre des récidivistes, assorties des amendes allant jusqu'à cinq millions F CFA, selon les cas.

Le ministre Pierre Mabiala poursuivra très prochainement sa campagne de vulgarisation dans la partie sud du pays, avant de couvrir tous les départements.

« L'occupant foncier illégal et l'occupant foncier précaire. L'occupant illégal sous-entend celui qui dispose d'un patrimoine sans titre foncier ni précaire de propriété définitif. L'occupant foncier précaire, par contre, est celui qui dispose d'un titre de propriété précaire tel qu'un permis d'occuper, un contrat de cession ou arrêté de reconnaissance des terres coutumières. Il n'a pas de titre foncier.

Le ministre a souligné avec insistance que dans la nouvelle loi, il est strictement interdit à tout

étranger établi au Congo d'acquérir des terres du domaine rural ou coutumier. Elles ne peuvent être vendues qu'aux ressortissants des pays qui ont autorisé aux résidents congolais d'acquérir des terres ou terrains sur leurs sols. Pierre Mabiala a dit, en outre, que hormis la protection des terres, la nouvelle législation foncière permettra de générer de gros sous à l'Etat, pour renforcer la dynamique économique nationale. Ce même texte prévoit aussi des sanctions pénales sévères à l'encontre des récidivistes, assorties des amendes allant jusqu'à cinq millions F CFA, selon les cas.

Le ministre Pierre Mabiala poursuivra très prochainement sa campagne de vulgarisation dans la partie sud du pays, avant de couvrir tous les départements.

Firmin Oye

EXPLOITATION MINIÈRE

Luyan des mines Congo s'engage pour la potasse du Kouilou

La société chinoise, Luyan des mines Congo, représentée par Wu Bennong, président directeur général de la société mère Luyan Shandong de Chine, vient de signer avec le gouvernement congolais une convention d'exploitation des minerais de potasse du gisement de Mboukoumassi, dans le département du Kouilou. Dans un très proche avenir, cette société va commencer l'exploitation de ce minerai. Son entrée en exploitation revêt, pour le département des mines solides, une importance capitale au moment où la diversification de l'économie congolaise devient une impérieuse nécessité dans la perspective de la réduction du chômage.

Notons que le gouvernement était représenté à cette cérémonie par le ministre des Mines et de la géologie, Pierre Oba; le ministre des Finances et du budget, Calixte Nganongo; et le ministre des Transports et de l'aviation civile, Fidèle Dimou.

La Rédaction

VIE DES PARTIS

Le PAR rappelle la nécessité d'un dialogue national dans les plus brefs délais

A l'occasion de la conférence de presse qu'il a animée, le 23 juillet à Brazzaville, le président de la formation politique, Anguios Nganguia Engambé, a invité le chef de l'Etat à convoquer rapidement une concertation nationale et à prendre une loi d'amnistie générale, exigeant, en outre, la démission du gouvernement du Premier ministre, Clément Mouamba.

Le président du Parti pour l'Action de la République (PAR) a déclaré, d'emblée: « J'exige au président de la République de notre pays deux choses importantes. Primo et sans condition, d'initier un projet de loi sur l'amnistie générale et le soumettre au parlement pour qu'il soit voté afin de libérer notre pays qui se trouve près du mur. Secundo, de convoquer très rapidement le dialogue politique inclusif dans un bref délai. Et à son gouvernement, j'exige sa démission immédiate avant la fête nationale de notre pays ».

Pour le président du PAR, l'incapacité du gouvernement actuel à surmonter la crise économique par les mesures adéquates est la raison pour laquelle il exige cette démission. « Le gouvernement ne fait

pas son travail et il faut que le Premier ministre démissionne, ça c'est clair. Le gouvernement n'a plus sa raison d'être », a signifié Anguios Nganguia Engambé. Il a pour cela pris pour exemple le non paiement des arriérés des retraités, de l'Université Marien-Ngouabi, du Sénat, de l'Assemblée nationale, du Centre hospitalier et universitaire, de la Recherche scientifique, des mairies, des conseillers municipaux et étudiants.

Le président du PAR a également dénoncé la non application des décisions des tribunaux sur les antivaleurs, le manque de suivi du Premier ministre sur l'application des textes en vigueur et le non accompagnement de ses collaborateurs dans leurs décisions qui vont dans le sens du développement



Anguios Nganguia Engambe devant la presse (Adiac)

du Congo ainsi que le manque de transparence sur le dossier du Fonds monétaire international. Anguios Nganguia Engambé a aussi abordé la question de l'appartenance de la Convention des partis républicains à l'opposition. Il a précisé que seule l'une des formations de cette plate-forme, à savoir le Parti républicain et libéral du mi-

nistre Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes ne peut pas faire partie de l'opposition dès qu'il est membre du gouvernement.

Le président du PAR a enfin appelé au rapatriement des Fonds placés dans les paradis fiscaux afin que ceux-ci soient reversés dans le système économique du pays.

Jean Jacques Koubemba

« Le gouvernement ne fait pas son travail et il faut que le Premier ministre démissionne, ça c'est clair. Le gouvernement n'a plus sa raison d'être »,

COMMUNIQUE DU MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

Décrets publiés en date du 18 juillet 2018 par le Président de la République Chef d'Etat et portant sur les permis d'attribution dans les domaines des mines et de la géologie.

Décret n° 2018-278 du 18 juillet 2018 portant attribution à la société Origins exploration Congo s.a d'un permis de recherches minières pour les potasses dit « permis Loango », dans le département du Kouilou.

Décret n° 2018-279 du 18 juillet 2018 portant premier renouvellement au profit de la société d'exploitation minière du Congo du permis de recherches minières pour les diamants bruts dit « permis Gatongo-Kounda », dans le département de la Sangha.

Décret n° 2018-280 du 18 juillet 2018 portant premier renouvellement au profit de la société d'exploitation minière du Congo du permis de recherches minières

pour la colombo-tantalite dit « permis Bellevue », dans le département de la Sangha.

Décret n° 2018-281 du 18 juillet 2018 portant premier renouvellement au profit de la société d'exploitation minière du Congo du permis de recherches minières pour l'or dit « permis Etaba II », dans le département de la Cuvette-Ouest.

Décret n° 2018-282 du 18 juillet 2018 portant deuxième renouvellement au profit de la société Zhong Jin Hui Da Beijing Investment du permis de recherches minières pour l'or dit « permis Ossélé », dans le département de la Cuvette-Ouest.

Décret n° 2018-283 du 18 juillet 2018 portant deuxième renouvellement au profit de la société Zhong Jin Hui Da Beijing Investment du permis de recherches minières pour l'or dit « permis Aboundji », dans la Cuvette-Ouest.

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo
galerie CONGO
ARTS ET EXPOSITIONS

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

CONGO-CHINE

Ma Fulin et Christian Roger Okemba explorent les opportunités de la coopération décentralisée

La question a été évoquée au cours de l'audience que le maire de Brazzaville a accordée, le 19 juillet à l'Hôtel de ville, au nouvel ambassadeur de Chine. « *Je ne peux pas vivre dans une ville sans rencontrer le maire. Aujourd'hui, c'est une opportunité pour moi de le saluer et nous avons aussi parlé de la coopération aussi bien au niveau des Etats mais également entre Brazzaville et les villes de la Chine* », a indiqué le diplomate Ma Fulin. Le remplaçant de Xia Huang a émis le vœu de voir se poursuivre la coopération Congo-Chine sur tous les plans. « *Nous avons collaboré dans tous les domaines. Je suis très optimiste. Bien que nous ayons obtenu beaucoup de résultats, nous avons encore beaucoup à faire* », a-t-il assuré.

Rappelons que le nouvel ambassadeur de Chine au Congo vient de la République centrafricaine où il a travaillé pendant plusieurs années, toujours en qualité d'ambassadeur.

Fortuné Ibara

CONGO-UNION EUROPÉENNE

Saskia de Lang souhaite la relance de l'économie congolaise

Arrivée au terme de sa mission diplomatique, la représentante de l'Union européenne, a exprimé, le 19 juillet à Brazzaville, le vœu de voir le gouvernement congolais conclure un accord de coopération avec le Fonds monétaire international en vue de la relance économique. Elle s'est adressée à l'issue d'une audience avec la ministre des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, Antoinette Dinga Dzondo.

Selon elle, le travail doit continuer dans le domaine de la coopération avec le Congo. « *Je pars au moment où l'économie congolaise connaît des difficultés. Je souhaite qu'un accord soit signé entre le Congo et le Fonds monétaire international pour rendre confiance au secteur privé et permettre au gouvernement congolais de relancer les activités économiques* », a-t-elle dit.

L'échange avec la ministre a porté sur les activités menées ensemble entre le gouvernement et l'Union européenne, l'aide apportée aux déplacés du Pool, les descentes effectuées sur le terrain pour s'imprégner de la situation de ces déplacés en vue d'améliorer les choses dans plusieurs domaines dont le domaine agricole, etc. Autre point abordé : la situation des enfants de la rue.

Saskia De Lang a, en outre, encouragé les associations à s'améliorer en matière de gestion pour celles qui n'ont pas encore atteint la capacité. En ce qui concerne les déplacés du département du Pool, la diplomate a souhaité que tous rentrent chez eux parce qu'ils n'ont plus besoin d'aide.

Lydioe Gisèle Oko

VIE ASSOCIATIVE

Espace Abala en Action sur les fonds baptismaux

La création de l'association qui constitue un cadre de réflexion et de propositions a été annoncée par le député de la circonscription électorale d'Abala, dans les Plateaux, Joseph Mbossa, à la faveur de la rencontre citoyenne organisée le 21 juillet, à Brazzaville.

Espace Abala en Action (E2A) se veut un instrument qui accompagne et appuie toutes les actions que va mener le député durant sa mandature et se propose une structuration différente des organisations classiques régies par la loi de 1901.

E2A est structuré en pôles ayant chacun un responsable, subdivisés en sections. Tout le travail d'organisation et de sélection des projets proposés par les pôles sera confié à un comité de gestion composé de cadres et personnes ressources du district d'Abala. Ainsi, il a été créé un pôle socio-culturel et politique; un pôle économique; des pôles infrastructures, développement de la ville et cadre de vie; pôle femmes, genre, jeunesse et personnes vulnérables ainsi qu'un pôle financier et budget.

En ce qui concerne le pôle socio-culturel, par exemple, le député a commenté qu'il aura pour sections : la santé, le sport, la culture, etc. Les sections du pôle économique vont se charger de déterminer des mécanismes à mettre en place pour créer des groupements de production.

Selon Joseph Mbossa, la création de E2A se justifie par le fait que l'union fait la force et un élu du peuple ne peut réfléchir seul sur des actions communautaires vi-



Joseph Mbossa

sant l'amélioration des conditions de vie de la population. Aussi a-t-il invité la diaspora d'Abala à Brazzaville à s'approprier cet espace de réflexion et de propositions, ouvert à toute personne soucieuse du développement du district.

Par ailleurs, l'orateur a mis à profit ces retrouvailles pour édifier la diaspora d'Abala à Brazzaville sur l'affaire opposant la société d'exploitation forestière Sophia et la population de cette circonscription administrative.

En effet, a-t-il expliqué, Sophia a dû signer un contrat avec une société chinoise qui a accéléré ces derniers mois l'exploitation des forêts à une allure inquiétant la population, au point où elle a mené des actions ayant conduit à

l'arrêt des activités. Cette colère de la population est due non seulement à la vitesse d'exploitation mais également au non-respect du cahier de charges par Sophia, depuis qu'elle a commencé les activités en 2004.

En outre, Joseph Mbossa a expliqué à l'auditoire toutes les péripéties de ce conflit entre la population et Sophia pour lequel une plainte est en justice contre inconnu pour « sabotage » supposé des engins de la société chinoise. Cette rencontre a été rehaussée de la présence du ministre des Postes et télécommunications, Léon Juste Ibombo; du sénateur Gabriel Oba Apounou; des députés d'Ollombo 1 et d'Allembé, Fidèle Bossa et Jean Pierre Ibombo.

Roger Ngombé

MATINÉE SCIENTIFIQUE

Les valeurs de référence en biologie médicale au cœur des débats

Une séance thématique consacrée au rapport entre la biologie médicale et le biologiste a eu lieu, le 20 juillet, à l'hôpital spécialisé Mère-Enfant Blanche-Gomes, à Brazzaville.

L'objectif de la rencontre organisée par la Société congolaise des sciences biomédicales (Socosbm) a été double : proposer judicieusement des solutions opérationnelles durables aux décideurs afin d'orienter le régime médical dans le sens de la norme universelle et essayer d'appuyer les institutions qui forment les étudiants à mieux cerner ce concept.

Dans son mot de circonstance, le Pr Thierry Ngombe a mis en exergue le large champ que renferme la thématique axée sur les valeurs de référence en biologie médicale. Selon lui, cette problématique doit être prise sur l'angle de la rationalité. « *Le médecin dans sa pratique, lorsqu'il n'est pas assisté ou aider par le biologiste, c'est comme un pilote qui navigue à vue; et cela peut être un véritable handicap pour les objectifs qu'on veut atteindre,*

notamment le diagnostic des maladies et leur traitement. Donc, en d'autres termes, lorsqu'on veut être efficace dans le diagnostic des maladies et leur traitement, le concours du laboratoire est incontournable », a-t-il souligné.

Devant un parterre d'étudiants en master santé de biologie humaine, les principaux animateurs - les Drs A. Boumba et BC. Yoyo, Etienne Mokondjimobé et le Pr J. Ndinga ont présenté aux participants la quintessence des

sujets énoncés aux cours de cet échange.

La communication du dr Etienne Mokondjimobé, président du comité d'organisation de cette rencontre, s'est focalisé sur la présentation de la Socosbm. Parmi les missions assignées à cette structure, il a évoqué quelques activités déjà réalisées, notamment l'organisation de quelques rencontres en 2003 et 2017 dont la dernière a abouti à la formation de dix-sept formateurs en biologie médicale et deux cent vingt techniciens de laboratoire, etc. Pour l'orateur, la Socosbm a aussi vocation de conseil et sur-

tout d'établir des partenariats avec d'autres sociétés savantes pour la renforcer. Elle a le devoir de publier, de faire des rapports et des recommandations destinées à l'autorité publique, scientifique et universitaire ainsi qu'au ministère de la santé.

Pour sa part, le Dr BC. Yoyo a exposé sur les bonnes pratiques et la qualité qui doivent guider tous les laboratoires. Il a parlé de la qualité qui doit être définie comme la justesse, la fiabilité et la conformité. « *Là où l'on parle des résultats d'analyses, la précision mais aussi du degré d'inexactitude de l'analyse qui doit avoisiner les 1%, le déficit est de réduire le degré d'inexactitude tant que possible en tenant compte des limites de nos systèmes* », a-t-il déclaré.

Enfin, le Dr Yoyo a prévenu l'auditoire sur le danger d'un résultat inexact et des conséquences sur le patient. « *On aura un traitement inutile, des complications de traitement, ses*

traitements inappropriés, les retards dans l'établissement du diagnostic correct, des analyses supplémentaires et inutiles, l'augmentation ou perte de temps. En conclusion, aucun bénéfice pour le patient », a-t-il fait savoir.

La Pr Ndinga, quant à lui, a souligné l'importance du profil protéique en tant que test fondamental qui consiste à exprimer les concentrations plasmatiques des protéines des patients en pourcentage par rapport aux valeurs normales. « *En Afrique, on n'a même pas commencé, pour la plupart, à pratiquer cette méthode. Certains ont essayé de faire et d'autres sont déjà entre les deux. Au Congo, on peut dire qu'on ne connaît même pas cette affaire de profil protéique. C'est un test qui est vraiment fondamental* », a-t-il conclu.

Cette séance thématique a été un grand moment d'échange entre les animateurs et l'auditoire.

Guillaume Ondzé

« En Afrique, on n'a même pas commencé, pour la plupart, à pratiquer cette méthode. Certains ont essayé de faire et d'autres sont déjà entre les deux. Au Congo, on peut dire qu'on ne connaît même pas cette affaire de profil protéique. C'est un test qui est vraiment fondamental »

TRAVERSÉE DE LA RIVIÈRE TSIÉMÉ

Un calvaire pour les habitants du quartier 58

La zone étant totalement envahie par les eaux du ruisseau, entre Mikalou et Moukondo, dans le cinquième arrondissement de Brazzaville, Ouenzé, pour aller dans un sens comme dans l'autre, la population utilise des pirogues ou des passerelles de fortune érigées par les jeunes, moyennant une pièce de cent francs CFA.

En période de saison sèche, la traversée de la rivière Tsiémé ne pose pas assez de problèmes. La situation est alarmante en saison des pluies, lorsque le lit de cette rivière est débordé par la furie des eaux.

À cet effet, pour aller d'un point à l'autre, par manque de ponts, les usagers sont obligés de braver des ponts de fortune, parfois submergés par les eaux, ou d'emprunter les petites pirogues, en dépit du

courant d'eau qu'on observe le long de ce ruisseau, au risque et péril de leur vie. Les passants sont astreints à payer une taxe illégale allant de 50 à 100 F CFA, imposée par les jeunes qui en font une activité lucrative quotidienne.

L'unique pont appelé « Pont Lolo », qui facilite le passage entre Mikalou et Moukondo, a été construit en 2017 par un particulier. Mais à cause des pluies torrentielles, il s'est affaissé et se submerge de temps en temps. Indignés, les habitants sollicitent des pouvoirs publics des solutions idoines. « À la suite des pluies torrentielles, le pont peut rester submerger deux à trois jours. À ce moment-là, la pirogue reste l'unique recours pour nous mais ce n'est toujours pas facile lorsque nous avons des marchandises à transporter. Au regard de la souffrance que nous endurons, cette partie de Ouenzé mérite une attention particulière », a déclaré un habitant de cette zone qui a requis l'anonymat. « Payer 100 F CFA à chaque passage, cela ne nous arrange pas, compte tenu de notre faible pouvoir d'achat. Nous demandons seulement au gouvernement de nous construire des ponts le long de cette rivière », a souhaité Nké, une autre habitante de ce quartier.

Merveille Atipo (Stagiaire)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le procureur de la République annonce les affrontements meurtriers entre bandes de «Bébés noirs»

Dans un point de presse tenu à Brazzaville, le 23 juillet, le procureur de la République, André Oko Gakala, a déclaré que dans la nuit du 22 au 23 juillet 2018, « deux groupes de bandits appelés «bébés noirs», appartenant aux écuries Américains et Arabes, se sont affrontés avec toutes sortes d'armes. Cet affrontement a entraîné mort d'hommes ».

Il a, par conséquent, annoncé l'ouverture d'une enquête aux fins « d'élucider les causes et les circonstances de ce drame ».

Tôt dans la matinée du 23 juillet, les attroupements de la population ont été signalés au poste de police de Chacona (quartier Mpila). Les premières informations recueillies sur les lieux font état de la mort des prisonniers dans les circonstances non encore élucidées.

Il n'a pas été possible d'établir un lien entre les deux affaires. Somme toute, l'enquête ordonnée par le procureur de la République pourrait aider à en faire la lumière.

Les Dépêches de Brazzaville



A défaut des ponts, la pirogue reste l'un des moyens pour traverser la rivière Tsiémé, dans le quartier 58- Ouenzé/Photo Adiac

voaafrique.com

f voaafrique

V•AAfrique
104.3 fm
 BRAZZAVILLE

LANCEMENT
 LE 24 JUILLET!

LA MEILLEURE MUSIQUE ET LES DERNIÈRES NOUVELLES

TCHAD

Boko Haram donne la mort à dix-huit personnes

Alors que le pays était jusque-là moins touché par la recrudescence des actes de violence perpétrés par le groupe jihadiste par rapport à son voisin, le Nigeria, il vient d'enregistrer, le week-end dernier, près d'une vingtaine de morts et l'enlèvement de dix femmes.

Selon les sources sécuritaires tchadiennes, l'attaque est intervenue après quelques mois d'accalmie, dans un village du sud, situé dans les environs du lac Tchad. « Les éléments de Boko Haram ont de nouveau attaqué un village au sud de Daboua, une sous-préfecture du lac Tchad non loin du Niger. Ils ont égorgé dix-huit personnes et enlevé dix femmes sans oublier plusieurs personnes qui ont reçu des blessures », a indiqué une source sécuritaire de ce pays.

Par ailleurs, pour la même source, le 21 juillet, l'armée nigérienne avait annoncé avoir tué aussi dix terroristes après avoir repoussé une attaque des positions de Boko Haram, le 19 juillet, plus précisément dans le sud-est du Niger.

« La dernière grande attaque de Boko Haram du côté tchadien du lac Tchad remonte à mai 2018 où six personnes, principalement des forces de l'ordre, avaient été tuées dans la localité de Gabalami, non loin de Kinassarom, placée sur une île du lac Tchad », a encore précisé la source, soulignant que l'armée tchadienne, au sein d'une force multinationale mixte qui rassemble des forces de la sous-région et des comités de vigilance, essaie toujours de repousser ces jihadistes qui ont débuté leur percée au Tchad depuis 2015. Déplorant ces actes, l'un des responsables des forces de l'ordre a signifié que ce groupe, originaire du Nigeria, frappe dans tous les pays de la zone du lac Tchad, à savoir le Nigeria, le Tchad, le Cameroun et le Niger. Il commet des attentats meurtriers et des attaques contre les forces de l'ordre et procède à des enlèvements de jeunes filles.

Selon un porte-parole de l'armée, Onyema Nwachukwu, dans leur plan, les jihadistes avaient l'intention d'attaquer et de piller le marché de la ville de Babangida avant l'accrochage avec les soldats. « Depuis 2009, plus de vingt mille personnes sont mortes au Nigeria, notamment celles qui sont victimes des actions de Boko Haram et du conflit qui l'oppose à l'armée », a-t-il ajouté. Cependant, pour le Bureau humanitaire des Nations unies, environ dix millions de personnes dépendent actuellement de l'aide humanitaire pour survivre dans la région du lac Tchad où sévit l'une des crises les plus sévères du monde, marquée par le déplacement de milliers d'individus et par l'insécurité alimentaire.

Rock Ngassakys

SANTÉ

La question du financement préoccupe la Conférence internationale sur le sida

Réunis à Amsterdam, en Hollande, jusqu'au 28 juillet, les experts et militants ont évoqué longuement le sujet, le 23 juillet, ainsi que ceux liés au manque de prévention et de sensibilisation de la population à risque dans le but d'éviter un rebond de l'épidémie qui a déjà fait trente-cinq millions de morts depuis son apparition au début des années 1980.

La conférence d'Amsterdam est l'occasion pour les scientifiques de débattre de l'incidence des avancées récentes ou des revers, dans la quête de traitements anti-VIH meilleurs et plus simples. Elle vient à point nommé étant donné que 36,9 millions de personnes vivent aujourd'hui avec le VIH.

Si des efforts sont davantage consentis pour en finir avec le sida, il faut reconnaître que l'objectif paraît encore loin d'être atteint aujourd'hui pour la simple raison que malgré la baisse du nombre d'infections au VIH, certains pays ou certaines régions voient toujours des résurgences du virus. Pourtant, selon l'Onusida, près de trois personnes sur cinq prennent des traitements antirétroviraux pour l'éviter, faisant en sorte que pour la première fois depuis le début du siècle, le nombre de morts annuel puisse passer sous un million en 2016 et en 2017. La lutte contre la maladie a du mal à aboutir parce qu'après plus de trois décennies de recherche, le virus

reste incurable et sans vaccin. Le seul espoir pour des personnes qui vivent avec le VIH est qu'il ne s'aggrave pas en sida.

Des experts soutiennent que dans une cinquantaine de pays, les infections sont en hausse, faute de prévention ou à cause de législations répressives contre la population à risque (homosexuels, toxicomanes s'injectant des drogues). Du fait de cette situation, la présidente de la Société internationale sur le sida (IAS), Linda-Gail Bekker, a estimé que « donner la priorité au traitement du VIH plutôt qu'à cette prévention pourrait bien avoir été une erreur stratégique ». « Il n'y a pas d'épidémie dont nous nous soyons sortis par des traitements », citant le virus d'Ebola ou la tuberculose. « Clairement, un vaccin est le Graal, mais nous n'y sommes pas encore », a-t-elle affirmé. Linda-Gail Bekker a dit croire aux bénéfices de la prévention : le préservatif, les aiguilles neuves pour les toxicomanes et la médecine préventive.

Des financements conséquents pour le traitement de l'épidémie

Les associations estiment que les traitements qui permettent de vivre avec le VIH nuisent paradoxalement à la prévention. Réagissant à cela, Peter Piot, chercheur et ancien patron de l'Onusida, a déclaré : « Les chiffres ont donné à certains le cran de déclarer

que la fin du sida est à portée de main ». « Il n'y a absolument aucune preuve pour soutenir cette idée », a-t-il dit, lors d'une conférence de presse, mettant en garde contre « une dangereuse complaisance ». Les auteurs d'un rapport sur l'épidémie pour l'IAS et la revue médicale « The Lancet » sont « extrêmement inquiets de voir le risque, réel, que le monde puisse crier victoire bien avant que notre combat contre le sida soit terminé », a confié le chercheur.

La prévention tout comme le traitement de l'épidémie nécessitent des financements conséquents. Or, l'Onusida estime à sept milliards de dollars par an les financements manquants pour que le sida ne soit plus une menace pour la santé publique mondiale en 2030. Pour parvenir à cet objectif, le nombre de nouveaux cas de VIH et de morts liées à la pandémie devra chuter de 90% sur vingt ans. Notons cependant qu'après avoir baissé pendant deux ans, les fonds versés aux pays à revenus faibles et moyens pour la lutte contre le sida ont augmenté en 2017 de 16% à 8,1 milliards de dollars, selon les chiffres de l'Onusida et l'ONG Kaiser Family Foundation. Plus de quinze mille délégués participent à la Conférence internationale sur le sida aux Pays-Bas, y compris des célébrités comme le prince Harry, l'actrice Charlize Theron ou le chanteur Elton John.

Nestor N'Gampoula

 **UNHCR**
United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

REPRESENTATION EN REPUBLIQUE DU CONGO

Case postale 1093
18, Avenue Emile Biayénda
Quartier Mission Catholique Sacré Cœur
Centre ville - Brazzaville
République du Congo

Tel. : 06 808 13 24/05 737 37 03
Fax: +41 22 739 7279

ANNONCE RELATIVE A LA PUBLICATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE L'UNHCR.

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), lance un Appel à Manifestation d'Intérêt :

Publication de l'Appel à Manifestation d'Intérêt N° EO/ROC/001/201 « pour la fourniture des biens et services ».

Les dossiers de candidatures sont à retirer à la guérite de la Représentation de l'UNHCR, sise au n° 18, de l'avenue Cardinal Emile BIAYENDA, quartier Cathédrale Sacré cœur, Centre-ville.

Les soumissions signées et cachetées devront être déposées auprès du Secrétariat de la Représentation à la même adresse, au plus tard le 02 août 2018 à 15 h 00.

Brazzaville, le 19 juillet 2018

Section Approvisionnements



 **UNHCR**
United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

REPRESENTATION EN REPUBLIQUE DU CONGO

Case postale 1093
18, Avenue Emile Biayénda
Quartier Mission Catholique Sacré Cœur
Centre ville - Brazzaville
République du Congo

Tel. : 06 808 13 24/05 737 37 03
Fax: +41 22 739 7279

ANNONCE RELATIVE A LA PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES DE SERVICE A L'UNHCR.

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), lance la republication de l'avis d'appel d'offres ci-dessous :


Publication Appel d'offres: n° HCR/BZV/UAL/AAO/009/2018-va «Demande de proposition pour la fourniture du service de transport aérien en République du Congo».

Les dossiers de candidatures sont à retirer à la guérite de la Représentation de l'UNHCR, sise au n° 18, de l'avenue Cardinal Emile BIAYENDA, quartier Cathédrale Sacré cœur, Centre-ville.

Les offres signées et cachetées devront être déposées auprès du Secrétariat de la Représentation à la même adresse, au plus tard le 03 août 2018 à 14 h 00.

Brazzaville, le 03 juillet 2018

Section Approvisionnements



CUBA

La nouvelle Constitution reconnaît l'économie de marché et la propriété privée

Le parlement cubain a adopté, le 22 juillet, le projet de nouvelle loi fondamentale, qui admet ces deux composantes comme faisant partie de son économie, sans pour autant abandonner son orientation socialiste.

Le nouveau texte constitutionnel a été approuvé à l'unanimité lors d'une session ordinaire de l'Assemblée nationale. Le projet doit désormais faire l'objet d'un débat populaire, du 13 août au 15 novembre. Un référendum sera ensuite organisé avant l'adoption finale.

« Nous sommes face à un projet qui contribuera, après la consultation populaire et le référendum, à renforcer l'unité des Cubains autour de la révolution », a déclaré le président Miguel Diaz-Canel, à l'issue de la session parlementaire de deux jours.

Miguel Diaz-Canel, qui a succédé au pouvoir à Raul Castro le 19 avril, a assuré que, lors de la consultation, « chaque Cubain pourra exprimer librement ses opinions et contribuer à un texte constitutionnel qui reflète le présent et l'avenir de la patrie ».

Le projet, de 224 articles, réaffirme « le caractère socialiste » du système politique cubain ainsi que le rôle dirigeant du parti communiste, parti unique.

Le texte maintient invariablement ses fondements économiques : « La propriété socialiste de tout le peuple et la planification de l'économie ».

Cependant, la référence à la future « société communiste » est retirée

du nouveau texte fondamental.

Après quatre décennies d'une économie étatisée dans sa quasi-totalité, les réformes de Raul Castro ont stimulé l'entrepreneuriat privé, qui emploie désormais 591 000 personnes, selon les chiffres officiels, soit 13% de la population active. Cependant, ces réformes, que Mi-

« Chaque Cubain pourra exprimer librement ses opinions et contribuer à un texte constitutionnel qui reflète le présent et l'avenir de la patrie ».

guel Díaz-Canel va maintenant poursuivre, exigent un socle juridique qui n'existe pas dans la constitution actuelle, qui date de 1976.

Le projet jette les bases pour l'intégration de différents acteurs économiques, en reconnaissant le rôle du marché dans l'économie de l'île, les investissements étrangers et d'autres formes de propriété, notamment privée. Cela pourrait permettre la légalisation de petites et moyennes entreprises.

La nouvelle Constitution permettra la production de richesse

« Cette dynamique ouvre des perspectives pour d'autres changements qui seraient non seulement souhaitables mais aussi logiques du point de vue du développement », a déclaré l'analyste politique cubain Arturo López-Levy, professeur à l'Université de Texas-Rio Grande Vallée.

La nouvelle Constitution permettra la production de richesse par le biais d'activités privées réglementées par le système socialiste, une question qui a suscité de larges débats au Parlement, comme les images de la télévision cubaine l'ont montré. Mais « à Cuba, il n'y aura pas de virages capitalistes », a récemment souligné le président cubain.

Sur le plan sociétal, à la différence de la Constitution de 1976, la nouvelle loi fondamentale définit le mariage comme l'union consentie entre deux personnes, sans préciser le sexe. Cela ouvre légalement la voie au mariage homosexuel, une des principales revendications de la communauté LGBT cubaine, longtemps discriminée sur l'île.

Au niveau institutionnel, la future constitution rétablit le titre de président de la République et ceux de vice-président et de Premier ministre. Elle limitera à 60 ans l'âge pour être candidat à la présidence, et ce pour un mandat de cinq ans, avec possibilité d'un second man-



Miguel Diaz-Canel

dat dans la foulée. Fidel et Raul Castro, les deux prédécesseurs de Miguel Diaz-Canel, lui-même âgé de 58 ans, ont quitté le pouvoir octogénaires.

Dans son discours à l'Assemblée

« À Cuba, il n'y aura pas de virages capitalistes »

nationale, le président cubain a indiqué que l'économie cubaine a connu une croissance de 1,1% au cours du premier semestre et qu'elle reste dans une situation financière tendue. Il a appelé à « une utilisation efficace des ressources disponibles, garantis-

sant les services de base ».

Le 21 juillet, le dirigeant a annoncé la nomination des membres de son Conseil des ministres. La plupart d'entre eux ont été confirmés au poste qu'ils occupaient. Toutefois, quelques ajustements ont été effectués dans la sphère économique.

« Le gouvernement doit relever de grands défis dans un contexte international complexe et compte tenu de la situation économique du pays », a ajouté Miguel Díaz-Canel.

L'économie cubaine, sous embargo américain depuis plus de cinq décennies, a connu une croissance de 0,5% en 2016 et de 1,6% en 2017.

Nestor N'Gampoula et l'AFP



BCH



BCH



(+242) 22 281 25 88 / 06 892 57 01



bch@bch.cg



PACKAGES AUX PARTICULIERS

Une meilleure traçabilité de vos opérations

Un vrai partenaire

La BCH met à votre disposition ses différents packs

Pack Premium :

- Chéquier
- Carte monétique GIMAC ESSENGO
- Découvert allant jusqu'à 500 000 FCFA
- Assurance Parrainage*



Pack Référence :

- Chéquier
- Carte monétique GIMAC MATONDO
- Découvert allant jusqu'à 250 000 FCFA
- Assurance Parrainage*



Pack Classic :

- Chéquier
- Carte monétique GIMAC MATONDO
- Découvert allant jusqu'à 150 000 FCFA
- Assurance Parrainage*



*Pour 1850FCFA/mois, vous bénéficiez d'une assurance prévoyance vous donnant droit à 1.000.000FCFA.

Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville BP 987, République du Congo

CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME

Brazzaville fait le plein de médailles

Les athlètes de la capitale ont empoché trente médailles d'or, loin devant les concurrents des autres départements, notamment Pointe-Noire, Cuvette, Pool et Plateaux.

Sans surprise, les compétiteurs de Brazzaville se sont hissés sur la première marche du podium des Championnats nationaux d'athlétisme 2018. Sur l'ensemble des spécialités et des catégories, ils ont pris le dessus sur leurs concurrents venus notamment de l'arrière-pays avec un niveau d'adversité en deçà de la moyenne. Le Brazzavillois, multi champion du Congo, Alex Ngouari Mouissi, s'en est bien sorti. Au 1500m, seniors hommes, il a empoché de l'or (chrono : 3'47) avant de réaliser le même exploit au 5000m (chrono : 14' : 41). « Je n'ai pas pu atteindre l'objectif que je me suis fixé celui de battre le record au 5000m qui est de



14'12 », a-t-il regretté malgré sa double victoire.

Dans la version féminine, Gerluchérie Mantsoni de Brazzaville a fait autant. Au 1500m, elle s'est imposée (chrono : 4'52) ainsi qu'au 5000m (chrono : 18'23). « Je m'étais bien pré-

parée dans le but de réaliser ce résultat. Sur le terrain, la concurrence n'a pas été aussi rude », a fait savoir l'athlète.

Les compétiteurs des autres départements n'ont pas été à la hauteur de ceux de Brazzaville. Mais, ils ont réussi à sauver l'hon-

neur. Pointe-Noire a décroché cinq médailles d'or. Palaine Ngoma au 800m cadets, Milembolo Nkodia au 800m juniors dames, Anceloti Kanga au 100m juniors hommes, Bonheur Mbama au saut en hauteur seniors hommes ainsi qu'au relais 4x100m juniors

hommes. Le département de la Cuvette a obtenu une médaille d'or : Francy Kiabya saut en hauteur cadets, le Pool également un seul métal en or : Gaël Bahouna au saut en longueur cadets. La même chose pour le département des Plateaux : Sagesse Ngoulou au 400m juniors hommes, et le département du Kouilou Enoch Basseba au 200m juniors hommes.

Le président de la Fédération congolaise d'athlétisme, Jean Baptiste Ossé, s'est dit satisfait de la bonne tenue de cette compétition. « Je félicite les athlètes pour les performances réalisées, les officiels techniques pour la justesse dans la délibération des résultats, les entraîneurs pour la qualité du travail abattu dans la préparation et le suivi des compétiteurs », a-t-il déclaré en donnant rendez-vous aux athlètes pour la saison prochaine.

Rominique Makaya

TTN
34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya

FRET AÉRIEN & MARITIME
ENLÈVEMENT - ENTREPOSAGE

FRANCE / EUROPE / AFRIQUE / ASIE / MOYEN-ORIENT

Avec ou sans
dédouanement

BRAZZAVILLE
POINTE-NOIRE

KINSHASA
MATADI, BOMA



Contact Paris : DJAMEL

+ 331 44 92 90 90 + 336 65 47 06 06

34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya ttnplus wanadoo.fr

Contact Brazzaville : Lydie

+242 06 605 91 69 +242 05 522 49 99

Contact Kinshasa : Goga

+243 080 847 72 04

FESTIVITÉS

La Guinguette africaine de Suresnes fait place à la Culture Téké

Dans le cadre de la diversification de sa programmation, la Guinguette africaine de Suresnes instaure le Mont-Valérien à Suresnes en Plateaux Batéké culturel.



Prestation de l'association N'Dzouana

« Il s'agit bien de la culture », rassurent les organisateurs des festivités estivales populaires en plein air de Suresnes. « Cette programmation ne reconstitue en rien les faits du 3 octobre 1880 à Mbé, capitale du royaume avec le Makoko Illoy 1er signant le traité avec l'explorateur Pierre Savorgnan de Brazza ».

Ce samedi 28 juillet, les réjouissances seront autour de la descendance royale du département des Plateaux au Congo avec ses six branches qui composent l'arbre royal : Empo, Essou, Ondzala, Impan, Inkoui, Onkossan. Le public découvrira une animation concoctée par l'association N'Dzouana des Batékés du Congo Brazzaville.

Cette journée culturelle, en appui avec l'émission Tam-Tam de la télévision congolaise, offrira au public : danses, chants, récitals et une gamme de vêtements en raphia, un des matériaux nobles du département du Bassin du Congo. Les réjouissances au Centre aéré des Landes - Suresnes près de Paris durent toutes les fins de semaines de cet été. Mais, « ce samedi, ce sera une représentation culturelle d'un genre unique proposée à la diaspora afin de revivre les traditions de l'Afrique centrale », préviennent les organisateurs.

L'association N'Dzouana, suivant ses statuts, a pour objectif la vulgarisation et la renaissance de la culture téké. Elle œuvre pour l'entraide, la solidarité entre ses membres.

À ne pas rater !

Marie Alfred Ngoma

CAN U-20 NIGER 2019

Le Congo éliminé par le Sénégal

Les Diables rouges ont été sèchement battus, le 21 juillet à Dakar, 1-4 par les Lionceaux de la Teranga qui ont ainsi validé leur ticket pour le Niger.

Comme en 2017, les Diables rouges ne disputeront pas la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) des moins de 20 ans qui se jouera du 2 au 17 février 2019 au Niger. La marche a été trop haute pour les juniors congolais devant les Lionceaux du Sénégal, en match retour du dernier tour des éliminatoires de la CAN. Tenus en échec 2-2, le 13 juillet à Brazzaville, il leur fallait à tour de rôle s'imposer pour changer la donne. Malheureusement sur le terrain, la réalité était autrement. Ce n'est pas surprenant, d'ailleurs.

En effet, depuis le match aller, l'équipe sénégalaise, mieux en jambe que celle du Congo, méritait mieux. Et chez elle à domicile, elle n'a pas laissé filer cette chance aux Diables rouges

en associant la domination au réalisme. Après trente-cinq minutes de jeu, Youssouph Badji trouvait déjà le chemin des filets. Déjà à Brazzaville, c'est lui qui avait inscrit le second but sénégalais. Ousseynou Cavin

Diagne l'a imité juste avant la pause.

Mais à la reprise, Dion Lopy va enterrer définitivement le maigre espoir qui restait chez les Diables rouges en inscrivant le troisième but à la 48^e mn. L'addition a été très salée quand Ousseynou Niang a inscrit le quatrième but à la 78^e. Le but de

Racine Louamba à la 85^e mn ne changera rien. Comme en 2017, le Congo est éliminé à cette étape de la compétition par une sélection ouest-africaine.

En 2016, en effet, le Congo avait fait jeu égal à Ouagadougou devant les Etalons juniors 1-1, concédant au match retour un nul de 2-2 qui ne lui avait pas

permis d'être à la CAN 2017 alors qu'il était présent à celle de 2015 avant d'être éliminé lors du dernier match des poules par le Sénégal. C'était alors la deuxième phase finale du Congo depuis son sacre de 2007.

Outre le Sénégal, le Nigeria s'est qualifié en battant la Mauritanie 5-0. Au match aller, les deux équipes avaient fait jeu égal 1-1. L'Afrique du Sud a elle aussi validé sa qualification en dominant le Malawi 2-0 après un score de 0-0 à l'aller. Le Burkina Faso a éliminé le Gabon en le battant en aller et retour 1-0 puis 3-1. Le Burundi a écarté la Zambie en lui infligeant une défaite de 3-0 alors que les Zambiens avaient gagné à l'aller 1-0. Le Cameroun non plus ne sera au Niger, sorti par le Mali 0-3 après un nul de 1-1 à l'aller. Le dernier ticket se disputera entre le Bénin et le Ghana.



Les carottes sont cuites pour les U-20 congolais/Adiac

James Golden Eloué

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Belgique, Super Coupe

Sans Senna Miangué, absent, le Standard de Liège, vainqueur de la Coupe de Belgique, s'incline face au champion, le FC Bruges (1-2).

Danemark, 2^e journée, 1^{re} division

Comme lors de la 1^{re} journée, Emerson Illoy-Ayyet est resté sur le banc lors du match nul de Vejle-Kolding sur le terrain de Brøndby (1-1). Avec 4 points en 2 matchs, le promu s'installe dans la première partie de tableau.

Roumanie, 1^{re} journée, 1^{re} division

Juvhel Tsoumou est entré à la 90^e lors du succès initial d'Herzmannstadt sur Sepsi (1-0). Slovaquie, 1^{re} journée, 1^{re} division

Le DAC Dunajska Streda l'emporte à l'extérieur, sur le terrain de Podbrezova (2-1). Sans Yves Pambou, qui n'a finalement pas prolongé avec le DAC et n'a donc pas repris avec le club slovaque. Getafe bat l'Union Ardave (4-1) avec une ouverture du score de Merveil Ndockyt.

Yhoan Andzouana était titulaire lors du match nul de Girona face à Bolton (0-0). A l'occasion de cette première rencontre de préparation, plusieurs jeunes faisaient le nombre. Reste à savoir si l'international congolais parviendra à en tirer profit.

Sans Thievy Bifouma, absent de la feuille de match, le MKE Ankaragücü fait match nul face à Erzurumspor (2-2).

Sans Francis N'Ganga, sur le dé-

part, ni Messie Biatoumoussoka qui s'entraîne avec la réserve depuis son arrivée, Charleroi fait match nul avec Nice (2-2).

Marvin Baudry a été remplacé à la 66^emn lors de la victoire de Zulte-Waregem face aux Néerlandais AZ Alkmar (0-1).

Bon match nul de l'Union-Saint-Gilloise face à Osnabrück (0-0). Sans Jordan Massengo, à la recherche d'un nouveau défi, mais avec Niels Bouekou, titulaire.

Blackpool bat Port-Vale 2-1. Avec Christoffer Mafoumbi titulaire. Auteur de quelques arrêts avant d'être remplacé à la 76^e mn.

Arnold Bouka Moutou est entré à la 74^e lors du match perdu par Dijon face à Sochaux (1-1).

Angers s'incline face à Lorient

(1-3). Fodé Doré est rentré à la pause, alors que le score était d'un but partout.

Ladislas Douniama était titulaire lors du match entre l'Unfp (l'équipe des joueurs sans contrat) et Toulouse (1-2). Lancé sur le côté gauche, il ouvre le score de l'entrée de la surface (14^e). Remplaçant, Clevid Dikamona est lui entré pour le troisième tiers-temps (match de 3 fois 45 minutes).

Notons que le troisième Congolais concerné par les matchs de l'Unfp, Exaucé Ngassaki, était ménagé après être entré en jeu, mercredi contre Châteauroux.

Warren Tchimbembé est entré en jeu à la 75^e lors du succès de Troyes sur Auxerre (2-0). Une bonne passe, à la 78^e, pour Saada, buteur en position de hors-jeu. En revanche, Randi Goteni n'est pas entré en jeu.

Brunallergène Etou a fait son apparition en seconde période lors du match nul de Béziers à Margnane (1-1).

L'AS Monaco chute chez les Allemands de Paderborn (2-3). Jordi Mboula est entré à la 75^e.

Alan Dzabana a inscrit le 3^e but de la réserve du Havre face au PSG (3-1). Fernand Mayembo était aligné en défense centrale.

Bradley Mazikou était titulaire lors du succès de Cholet face à Romorantin (0-2). Pas de trace de Kévin Mondziaou Zinga sur la feuille de match.

Jeune latéral gauche de 17 ans, Niels Nkounkou est entré à la 80^e lors du match nul de l'OM face à Villarreal (1-1).

Matchs amicaux (vendredi/France)

Enorme carton du Havre face à Caen lors du Trophée des Normands, à Viré, (6-0). Dans les rangs du SMC, Brice Samba et Prince Oniangué étaient titulaires tandis que les Congolais du Havre débutaient sur le banc (Fernand Mayembo, Alan Dzabana et Bevic Moussiti Oko).

Seul ce dernier est entré en jeu, inscrivant le 6^e but de son équipe à la 83^e, sur penalty. Samba et Oniangué, eux, avaient été remplacés à la pause, alors que le HAC menait 1-0 sur un penalty consécutif à une main du capitaine des Diables rouges.

Vendredi, le Paris FC s'est imposé 2-1 à Amiens, pensionnaire de Ligue 1. Titulaire, Dylan Saint-Louis a donné une passe décisive sur le 2^e but parisien.

Nancy fait match nul à Strasbourg (0-0). Tobias Badila était titulaire et a été remplacé à la 60^e. Mons Bassouamina et Yann Mabella sont entrés aux 67^e et 74^e. Régulièrement utilisé lors des matchs précédents, Ryan Bidounga n'a pas fait son apparition.

Warren Tchimbembé est entré en jeu à la 75^e lors du succès de Troyes sur Auxerre (2-0). Une bonne passe, à la 78^e, pour Saada, buteur en position de hors-jeu. En revanche, Randi Goteni n'est pas entré en jeu.

Brunallergène Etou a fait son apparition en seconde période lors du match nul de Béziers à Margnane (1-1).

Boulogne-sur-Mer fait match nul avec les Belges du Cercle de Bruges (2-2). Davel Mayela a été lancé à la pause.

Montpellier a battu Rodez (2-0). Morgan Poaty est entré à l'heure de jeu. Pas Bryan Passi.

Camille Delourme



Bovic Moussiti Oko obtient et transforme un penalty pour le 6^e but du Havre face à Caen

PETIT COMMERCE

L'unification des taxes au centre d'un débat

Sous le feu des projecteurs lors d'un atelier organisé du 11 au 19 juillet, à Kinshasa, les petits commerçants de la capitale espèrent désormais une prompte réaction des autorités provinciales par rapport aux différentes résolutions des assises, dont l'épineuse question du poids insupportable des différentes charges vis-à-vis de l'Etat.

Deux faits majeurs se sont dégagés par rapport aux acquis de l'atelier, en l'occurrence le protocole d'accord portant, d'une part, sur la sensibilisation permanente de la population et la réalisation de multiples projets de quartiers et, d'autre part, la mise en place d'une taxation unique intégrant les droits de la ville et ceux du gouvernement central. Plus globalement, on retiendra d'autres grandes résolutions telles la mise en place d'un fonds de garantie dans le cadre de la facilitation de l'accès au crédit des petits commerçants, le partenariat avec les organisations de la société civile pour améliorer le climat des affaires, la création des emplois, la conclusion d'un protocole d'accord pour réduire au minimum les tracasseries de contrôle et la pression fiscale, etc. Tout en prenant en compte les attentes des petits commerçants, le gouvernement provincial de Kinshasa reste néanmoins attaché à leur adhésion inconditionnelle aux corporations professionnelles.

Le face-à-face entre le gouvernement de la ville et les petits commerçants a permis de remettre sur la table des questions sans réponses, du moins à ce jour. Sur invitation de l'exécutif provincial, l'atelier autour du thème « Le dialogue sur la rationalité de l'impôt foncier et l'impôt sur le revenu locatif des personnes physiques et la taxation unique des petits commerçants » a bénéficié d'une participation massive des opérateurs du petit commerce. Le message le plus important de ces assises est sans aucun doute l'invitation faite aux petits commerçants d'adhérer à des corporations relatives à leurs activités. A chaque occasion, l'autorité publique et même les différentes associations professionnelles actives sur l'étendue du territoire national insistent sur les avantages d'être membre d'un groupe structuré. Une telle adhésion vise, par exemple, à faciliter l'accès au financement des institutions financières. Pour autant, il revient au gouvernement provincial de garantir les crédits sollicités par les petits commerçants.

Dans un second temps, les participants sont arrivés à d'importantes recommandations, notamment sur la question de la taxation unique. L'idéal à atteindre, peut-on lire dans un document de l'atelier, est d'unifier toutes les taxes auxquelles sont assujettis les petits commerçants. Une telle politique permettra non seulement d'améliorer le climat des affaires et des investissements mais également de mettre fin aux tracasseries. Pour répondre au fisc, les petits commerçants sont conviés également à exiger la signature d'un contrat bail, conformément aux dispositions légales et applicables aux baux à loyer. En cas de mésentente, il leur revient de s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis du fisc à la charge du bailleur.

Enfin, d'autres recommandations importantes sont sorties des échanges à bâtons rompus. Il y a d'abord l'informatisation totale de la chaîne des recettes des services de la Direction générale des recettes de Kinshasa, les intervenants devant être interconnectés dans la configuration réseau. Le grand défi est de connecter toute la Ville de Kinshasa, du centre à la périphérie. Par ailleurs, les participants ont appelé à doter la capitale congolaise d'un service approprié en charge de la collecte des données. Celui-ci devra forcément travailler avec les circonscriptions foncières, les divisions urbaines de l'habitat et les communes. Autre priorité, le contrôle effectif du paiement de l'impôt. Une petite révolution est bien à l'ordre du jour dans le fonctionnement de l'administration provinciale.

Laurent Essolomwa

CHANGEMENT DE NOM

Je m'appelle Mme Moundanga née Miaoundama Gilberte, je desire être désormais Mme Moundanga La Grace De Dieu Gilberte. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois mois.

PRÉSIDENTIELLE

Une pétition en vue d'obtenir la candidature du cardinal Laurent Monsengwo

Le plaidoyer pour la candidature du prélat catholique est une initiative de la Dynamique chrétienne pour l'unité et la démocratie (DCUD) qui estime que le pays a besoin d'une personnalité intègre, compétente, capable de rassembler et qui rassure les Congolais.

A moins d'une semaine du début du dépôt des candidatures pour la présidentielle, les partis et regroupements politiques alignent des congrès pour désigner leurs candidats aux prochaines joutes électorales. A la DCUD, une structure de la société civile qui regroupe plusieurs organisations chrétiennes, l'on appelle plutôt à une cristallisation des énergies et des ambitions autour de la personne du cardinal Laurent Monsengwo Pasinya (notre photo).

Cette organisation chrétienne reste, en effet, convaincue que le prélat catholique est la personne la mieux indiquée pour tenir les rênes de la République démocratique du Congo (RDC) et à même d'asseoir un large consensus autour d'elle. Sans tergiverser, la DCUD est vite passée à l'offensive en initiant une pétition en vue de contraindre le cardinal à déposer sa candidature pour la présidentielle du 23 décembre.

La cérémonie de lancement de cette pétition a eu lieu le 20 juillet, à Kinshasa, en présence d'un parterre de journalistes et de nombreux invités. Les initiateurs ont fait fi des charges ecclésiastiques qui sont celles de cet homme de Dieu, n'y voyant aucune incompatibilité avec la posture présidentielle qu'ils



veulent lui faire endosser. « Il n'y a aucun inconvénient qu'il loge au Palais de la nation », a indiqué la secrétaire générale de la DCUD, tout en affirmant que le pays a besoin d'une personnalité intègre, compétente, capable de rassembler et qui rassure les Congolais. Autant dire que pour Odette Babandoa et les autres membres de la DCUD, le cardinal Laurent Monsengwo a le profil requis pour postuler au sommet de l'Etat.

« Le cardinal Monsengwo n'est pas un acteur politique qui va chercher à arriver au pouvoir pour s'y cramponner. C'est un homme de Dieu. Que la période de son passage au pouvoir soit celle de transition pour asseoir la démocratie, reconnaître la renaissance de l'Etat, le respect des textes qui vont nous préparer à accéder aux élections d'une manière démocratique », a ajouté la responsable de la DCUD.

La pétition est donc en marche et les premières signatures sont en train d'être récoltées. Toutes les forces vives de la nation sont invitées à adhérer à l'initiative qui vise à arracher du cardinal son accord à postuler à la présidentielle de décembre prochain. Reste à savoir si l'intéressé répondra favorablement ou s'il va réserver une fin de non recevoir à une action qui se fait sans lui et hors de lui.

Il est à rappeler que par le passé, Mgr Laurent Monsengwo a déjà occupé plusieurs postes politiques en RDC dont la direction de la Conférence nationale souveraine, au lendemain du 24 avril 1990. Notons que la DCUD est un regroupement politique qui se réclame fruit de prière des fidèles catholiques, protestants, salutistes, pentecôtistes et évangéliques tous regroupés au sein des organisations officielles des laïcats.

Alain Diasso

NÉCROLOGIE



M. et Mme Kodila née Kimouanou Pakou Alida Nadine, agent de l'Agence congolaise d'information (ACI), ont la profonde douleur d'informer les oncles Marcel Dounga Pakou (à Dolisie) et Nestor Loukanou (au village Mbiongo, district de Londela-Kayes), les anciens parachutistes du GAP, les anciens enfants du camp de la Base 01/20, les membres de la mutuelle « Amie sociale », les collègues de l'ACI et connaissances, du décès de leur père le commandant à la retraite, ancien parachutiste et Me largueur Luc Pakou Dounga, survenu le 19 juillet à Pointe-Noire. La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



www.lesdepechesdebrazzaville.fr

SITUATION POLITIQUE EN RDC

Moïse Katumbi demande l'intervention du président sud-africain

Dans une interview exclusive au journal sud-africain «Times Select», indique le site d'informations sud-africain timeslive.co.za, l'opposant congolais a appelé le président Cyril Ramaphosa, également président de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), à intervenir dans la crise politique dans son pays.

Moïse Katumbi, selon le site, a déclaré qu'il irait en Afrique du Sud dans quelques semaines pour s'entretenir avec le président Ramaphosa afin qu'il vienne au secours du peuple congolais. « Et je le prierais de sauver le peuple congolais des cachots de l'enfer », a fait savoir l'opposant congolais, selon timeslive.co.za. « Kabila ne veut pas que je rentre chez moi pour que je puisse remplir mon formulaire de candidature à la présidentielle. La situation dans mon pays s'aggrave, les dirigeants et partisans de l'opposition sont emprisonnés sur des accusations forgées de toutes pièces et je crois que le président Ramaphosa peut être notre sauveur », aurait déclaré Moïse Katumbi, poursuivant: « Kabila a appelé à des



Moïse Katumbi

élections en décembre de cette année mais nous ne sommes pas autorisés à faire campagne librement car sa milice est occupée à intimider ses partisans ».

Pour ce dernier, une fois la paix au Congo, toute la région sera paisible. « Mon pays est le deu-

xième plus grand pays et ses politiques internes affectent la croissance et la stabilité dans la région », a estimé Moïse Katumbi, affirmant être pris pour cible en raison de sa « popularité écrasante auprès des masses ». En outre, l'opposant congolais a déclaré avoir été arrê-

té sur des « accusations forgées de toutes pièces » et être entré dans un exil auto-imposé alors qu'il était en liberté sous caution. « Je ne pouvais pas avoir de sécurité pendant que ceux qui me veulent mort sont armés jusqu'aux dents. Je suis prêt à me défendre dans un procès équitable mais je ne

peux pas me soumettre à un tribunal populaire ».

La porte-parole de Cyril Ramaphosa, Khuselo Diko, a indiqué le 20 juillet qu'elle n'était « pas capable de spéculer sur une réunion qui n'a pas été demandée ». Elle a fait savoir que l'Afrique du Sud a aidé le peuple congolais au fil des ans à instaurer la paix et la stabilité dans la région. « Dès 1997, l'Afrique du Sud a aidé la RDC à faire face aux défis politiques et sécuritaires. Au fil des ans, le gouvernement sud-africain a contribué au programme de reconstruction et de développement post-conflit en RDC. Cela incluait la formation des fonctionnaires, de la police et de l'armée », a-t-elle dit. Par ailleurs, a-t-elle soutenu, l'Afrique du Sud, en tant que membre de la SADC, continue de soutenir la RDC dans ses efforts pour consolider la paix, la sécurité et la stabilité. « À cet égard, l'Afrique du Sud et ses pays frères régionaux soutiennent la transition politique actuelle en RDC, y compris les préparatifs du pays pour les élections du 23 décembre 2018 », a assuré la porte-parole.

Patrick Ndongidi

KINSHASA-BRUXELLES

Des pourparlers en vue d'une normalisation des relations bilatérales

Le gouvernement belge espère que les discussions en cours entre la République démocratique du Congo (RDC) et la Belgique pourraient aboutir à un dégel en ce qui concerne certaines mesures de rétorsion entre les deux États.

Les relations diplomatiques entre la RDC et son ancienne métropole sont au plus bas depuis un certain temps. Les discours entendus de part et d'autre, teintés de méfiance réciproque et à la limite provocateurs, n'auguraient pas une normalisation à brève échéance. La RDC qui tient à sa souveraineté a plus d'une fois réaffirmé son indépendance face à toute ingérence extérieure, y compris de la Belgique dont les officiels semblaient se comporter dans le pays comme en terre conquise. Les diplomates belges auraient même poussé l'outrecuidance jusqu'à donner des injonctions aux autorités congolaises quant à la manière de gérer leur processus électoral. Et la goutte d'eau qui avait fait déborder le vase était la décision de la Belgique d'orienter son aide au développement vers des structures associatives opérant en RDC plutôt que vers le gouvernement qui n'offrait plus, d'après elle, les gages de confiance. Une décision malencontreuse qui aura inutilement mis l'huile au feu avec des mesures de rétorsion prises de part et d'autre, lesquelles ont littéralement détérioré les relations entre les deux pays. La symbolique de la rupture des relations entre Kinshasa et Bruxelles restera à jamais marquée par la manifestation le 30 juin dernier devant l'ambassade de Belgique d'une poignée de jeunes congolais hystériques et

« non identifiés », réclamant le corps de Patrice Émery Lumumba et de ses compagnons. Dans la foulée de cette agitation, les drapeaux de la Belgique et de l'Union européenne furent incendiés.

Aujourd'hui, les autorités de deux États semblent avoir digéré la tension diplomatique ayant mis à mal ces relations bilatérales. Elles tentent à présent de racoler les morceaux pour repartir sur de nouvelles bases. Dans les coulisses, des discussions entre officiels belges et congolais sont devenues routinières. « Les canaux de communication entre la Belgique et la RDC restent grand ouverts et un dialogue est en cours », a révélé le chargé d'Affaires de l'ambassade belge, à l'occasion de la fête nationale belge célébrée le 21 juillet à Kinshasa. Philippe Bronchain a confirmé que des discussions ont effectivement lieu ces derniers jours aux fins de la normalisation des relations entre les deux pays.

La Belgique, a-t-il dit, attend beaucoup de ces discussions qui permettront notamment d'aboutir à des pistes de solution aux problèmes posés par la cessation des activités de la Maison Schengen ainsi que par la fermeture des consulats généraux de Lubumbashi et d'Anvers. Cette décision, on le sait, a été préjudiciable pour de nombreux Congolais qui ne savaient plus se mouvoir dans les dix-sept États de l'espace Schengen, faute de visa. Bien plus, une normalisation des relations bilatérales entre Bruxelles et Kinshasa permettra une reprise normale des activités de Brussels Airlines dont les fréquences de vol ont été réduites sensiblement, sans oublier celles d'Enabel en cessation de fonctionnement en RDC.

A.D.

RÉFLEXION

La « passion du Congo », au-delà du simple slogan

Pour continuer à exister en tant qu'un Etat libre, souverain et indépendant, débarrassé de toute forme d'aliénation, la RDC ne peut miser sur la ferveur patriotique de son peuple appelé à libérer les énergies positives en vue de cimenter la cohésion nationale et assurer son développement.

Dans le contexte de l'heure où le pays est au centre des convoitises extérieures au regard de l'enjeu économique mondial, tout est fait dans le sens d'étouffer toute velléité souverainiste et autonomiste du peuple congolais qui tient à profiter entièrement des richesses naturelles de ses terres. Il est temps que les ardeurs et les passions se déchaînent, que les idéaux du patriotisme et de nationalisme soient promus pour que la RDC, prédisposée à jouer un rôle moteur sur le continent au regard de sa position géostratégique, réponde réellement à cette attente.

La fibre nationaliste qui sommeille en chacun des Congolais doit être dorénavant ranimée et véritablement ancrée dans la conscience collective afin d'annihiler toute velléité tendant à brader l'indépendance nationale acquise de haute lutte et au prix du sang. Il s'agit ici de donner un sens au combat politique engagé par Emery Patrice Lumumba et Mzee Laurent Désiré Kabila. Nous n'avons pas le droit de trahir cet idéal de lutte qui procède de la volonté de restaurer le Congolais dans sa dignité longtemps sacrifiée sur

l'autel d'une servitude aveugle imposée par l'Occident prédateur via une colonisation sanguinaire et cynique. Aimer le Congo et en être passionné devraient constituer le leitmotiv d'où le pays pourrait puiser les ressorts de son émergence dans les prochaines années.

Lors de son discours du 19 juillet devant le parlement réuni en congrès, le président de la République, Joseph Kabila Kabange, n'avait pas tort de marteler sur l'engagement patriotique des Congolais qu'il a exhortés à marcher sur la voie qu'ils se sont tracés eux-mêmes volontairement et librement. Loin des contingences extérieures de financement et d'incursions de tout genre, ils sont appelés à piloter seuls le processus électoral et à conférer la légitimité à ceux ou à celles qu'ils estiment être capables de conduire leur destinée.

Aimer la RDC et en être passionné consiste donc à ne pas céder le flanc aux chants de sirène et à rester concentré sur son avenir politique et socioéconomique, en faisant librement le choix de ses partenaires et en se démarquant de toute tutelle extérieure pour être soi-même. « La RDC vivra à jamais comme Etat souverain et indépendant », avait déclaré le chef de l'Etat. Au-delà d'un simple crédo, c'est tout un héritage qu'il tient des pères de l'indépendance et qu'il entend perpétuer contre vents et marées, parce qu'il partage avec eux la même passion du Congo.

A.D.

CORRUPTION

Luzolo Bambi entend mener une lutte sans relâche

Le conseiller spécial du chef de l'État en la matière a réaffirmé, lors de la rencontre régionale de Transparency international organisée en juin dernier, sa volonté de concrétiser le combat contre le fléau, selon la volonté exprimée par le président de la République, surtout dans les secteurs des sports et de la justice.

La corruption a gangrené la quasi-totalité des secteurs de la vie nationale, devenant présente dans le quotidien congolais. Ce qui explique que depuis mars 2015, le président de la République, Joseph Kabila, a nommé un conseiller spécial en matière de lutte contre ce fléau, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en la personne du Pr Daniel Luzolo Bambi. Celui-ci a participé à la rencontre régionale de Transparency international organisée en juin dernier, à Kinshasa, par la Ligue congolaise de lutte contre la corruption.

Dans l'une de ses interventions à la presse, il était revenu sur l'enquête ouverte sur la gestion des fonds publics alloués au secteur des sports. L'on se souvient qu'en avril courant, le président de la Fédération congolaise de football association, Constant Omari Selemani, et deux vice-présidents de cette instance sportive, Roger



Daniel Luzolo Bambi

Bobo Bondembe Bokanianga et Théobald Binamungu Rubambura, ainsi que le secrétaire général aux Sports, Barthélemy Okito, avaient été placés en garde à vue pendant plus de vingt heures afin d'être entendus sur ce dossier par un procureur général de la République sur la base des éléments transmis par le service du conseiller spécial du chef de l'État, chargé de lutte contre la corruption, avant d'être relâchés. Et depuis, on n'a plus abordé la question. Daniel Luzolo Bambi avait rap-

pelé ce dossier lors de cette rencontre internationale contre la corruption. « Dans notre service, on a enregistré beaucoup de réactions par rapport à un certain nombre d'actions menées, notamment en ce qui concerne le redressement de la corruption dans le secteur des sports », indiquait-il. Et de faire remarquer : « Nous entendons beaucoup de déclarations mais les Congolais doivent savoir que l'État a englouti dix-sept millions de dollars dans le secteur du sport et c'est l'argent du contribuable congolais ». Pour

le conseiller spécial du chef de l'État, « les personnes qui sont mises en cause dans ce secteur-là doivent rendre compte. Il ne s'agit même pas de rendre compte à la justice mais au peuple congolais ».

Daniel Luzolo Bambi avait signifié que lorsque les athlètes participent à des compétitions internationales, ils portent le drapeau du pays. « Il s'agit d'une question nationale. Ce problème, comme bien d'autres, doit faire l'objet d'une grande préoccupation de la part de la population congolaise », tenait-il à souligner. Aussi affichait-il sa détermination et sa témérité pour l'issue de ce dossier. « Et ce combat-là, au nom du président de la République, nous allons le mener de manière continue et sans relâche », assurait-il.

Le conseiller spécial du chef de l'État avait, par ailleurs, indiqué que la lutte contre la corruption devrait se concrétiser, selon la volonté exprimée par le président de la République, surtout dans le secteur de la justice. Il relevait qu'il n'y a pas des personnes condamnées à la suite de la corruption dans les prisons congolaises et que les différents contrôles au niveau des assemblées provinciales ou à l'Assemblée nationale par rapport aux questions de corruption n'aboutissaient généralement

pas à des actions concrètes de poursuites judiciaires, le cas des sanctions administratives telles les révocations ou les suspensions. « Donc il faut réhabiliter le secteur de la sanction, parce que les textes existent, il faudrait lever certains obstacles, pour que l'impunité dans ce secteur-là cesse et que, véritablement, par cette lutte qui est citoyenne, nous puissions connaître un changement », affirmait-il.

La lutte contre la corruption n'est pas un combat de la majorité contre l'opposition ou un combat de l'opposition contre la majorité, soulignait Daniel Luzolo Bambi. « C'est un combat citoyen, et le chef de l'État l'a rappelé. C'est un combat qui revient à tout Congolais, à tout parti politique de mener. Nous allons aux élections. Est-il besoin de rappeler que sans la lutte contre la corruption, les élections n'apporteront rien à la population congolaise? Parce que si après les élections, nous ne mettons pas en place des structures de lutte contre la corruption, ce qui se passera c'est que la population sera toujours pauvre. Donc, la vraie lutte qui puisse améliorer nos conditions, c'est contre la corruption », ainsi, concluait le conseiller spécial du chef de l'État en matière de lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Martin Engimo

SANTÉ PUBLIQUE

Le Dr Guylain Kaya plaide pour plus d'investissements dans la nutrition

Maladie grave due à un déséquilibre d'apport alimentaire ne répondant plus au besoin de l'organisme, la malnutrition affecte plus les enfants en République démocratique du Congo.

La malnutrition est l'une de causes de mortalité infantile. En dépit de multiples interventions appuyées par les partenaires pour changer la donne sur le terrain, la situation reste préoccupante au regard des récentes données qui révèlent que 43% d'enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique, soit presque un enfant sur deux. Quant à la malnutrition aiguë, elle touche plus de deux millions d'enfants de moins de 5 ans, soit un enfant sur dix. Problème non seulement de santé publique mais aussi économique, la malnutrition est un obstacle au développement d'une nation qui se veut prospère. A en croire le directeur du Programme national de nutrition (Pronanut), le Dr Guylain Kaya, la nutrition doit être une priorité gouvernementale. « Il est temps que le gouvernement



puisse investir davantage dans la nutrition". Il a tenu ces propos au cours d'un entretien avec les membres du Réseau des journalistes amis de l'enfant. La situation de la malnutrition s'est aggravée, au Kasai par exemple, avec les récents événements dus aux miliciens Kamwuina Nsapu, a-t-il recon-

nu. Tout en espérant que cette situation sera améliorée, le directeur du Pronanut demande au gouvernement « d'investir dans la nutrition, parce qu'elle constitue la fondation d'un système sanitaire ».

Le Dr Guylain Kaya est d'avis qu'on ne peut pas vacciner ni donner des antituberculeux et antirétroviraux dans un envi-

ronnement malnutri. Pour lui, la nutrition doit être une priorité du gouvernement pour contribuer à la fin de la mortalité infantile-juvénile. Ce fléau qui mine la vie des milliers d'enfants congolais constitue, a-t-il laissé entendre, une charge pour le gouvernement car chaque année, plus d'un milliard de dollars américains sont dépensés pour lutter contre cette maladie pourtant évitable en observant certaines bonnes pratiques de vie courante.

Il a indiqué, par ailleurs, qu'en dépit de cette situation alarmante, le gouvernement et ses partenaires se mobilisent pour changer les indicateurs sur le terrain. Il existe, a-t-il soutenu, des interventions préventives efficaces et à moindre coût, citant l'allaitement exclusif de l'enfant durant les mille jours, la consultation préscolaire pour le suivi de la croissance de l'enfant jusqu'à 5 ans, l'éducation communautaire et les aspects de la prise en charge...

Selon l'Unicef, les conséquences de la malnutrition sont multiples. Sur le plan de la santé, elle est l'une des causes de décès

chez les enfants, affaiblit le système immunitaire, rend l'enfant vulnérable à la maladie et freine la guérison. Elle entraîne aussi le retard de croissance. Sur le plan économique, elle accroît la prédisposition aux maladies et laisse les individus sans force et léthargiques, réduisant leur capacité de travail. Ainsi, elle abaisse la productivité, entrave la croissance économique et l'efficacité des investissements dans les domaines de la santé et de l'éducation et augmente la pauvreté.

On estime que dans certains pays, les pertes de vies, les infirmités et la chute de productivité consécutives aux carences nutritionnelles coûtent plus de 5 % du produit national brut. Aussi, longtemps tenue pour une cause de la malnutrition, la pauvreté est de plus en plus considérée comme l'une de ses conséquences. La malnutrition a également une incidence négative sur l'éducation car elle menace la scolarisation des enfants. Un enfant malnutri ne peut pas aller à l'école, ses facultés intellectuelles sont diminuées.

Blandine Lusimana

EMPLOI

Un cadre renforcé plus favorable à l'Onem

Un accord entre le gouvernement de la République, par le truchement du ministère d'Etat chargé du Travail, et la firme américaine Trust logics d'Atlanta ouvre une nouvelle ère pour l'Office national de l'emploi qui se met désormais à l'heure de l'informatique.

L'Office national de l'emploi (Onem), établissement public, n'a fait que perdre du terrain au fil des décennies au profit d'autres canaux informels sur le marché de l'emploi. En effet, des études réalisées par l'Institut national de la statistique ont révélé que plus de 80 % des demandeurs décrochent finalement un emploi par le canal d'un proche. Dans la foulée, moins de 2 % des demandeurs se réfèrent à l'établissement public dédié officiellement à cette tâche, en l'occurrence l'Onem. L'on fait également état de la même proportion de 2 % qui passe par les agences de ressources humaines. Avec des millions de finalistes déversés chaque année sur le marché de l'emploi, la problématique de la recherche de l'emploi en RDC prend actuellement une dimension plus alarmante en raison d'importants défis à relever dans ce domaine. Sans un encadrement suffisant, les experts

craignent la persistance des abus intolérables.

De ce fait, l'accord conclu entre le gouvernement de la République et la firme américaine Trust logics d'Atlanta marque un pas dans la bonne direction, celle de la transparence de la gestion des demandes d'emploi. En tout cas, il vient matérialiser un partenariat stratégique en faveur de l'Onem. Concrètement, la firme américaine doit fournir un système informatique permettant justement à l'Onem de se doter enfin d'une réelle base de données des demandeurs d'emploi, consolidée et fiabilisée. Le plus grand acquis est sans aucun doute la possibilité de la mettre à jour sur l'étendue du territoire national.

Avec cet apport non négligeable, l'Onem peut désormais répondre dans les délais acceptables aux différentes questions relatives aux demandes d'emploi et différentes opportunités d'emploi disponibles. Par le passé, une grande partie des critiques reposait justement sur l'absence d'esprit de collaboration entre l'Onem et les entreprises en matière d'offre d'emploi. Du côté de l'opérateur public, l'on déplorait une volonté manifeste des entreprises à ne pas mettre à sa disposition toutes les informations utiles. Le secteur privé, pour sa part, estimait que

l'Onem ne livrait pas une main d'œuvre de qualité. Beaucoup d'entreprises étaient contraintes de mobiliser du personnel et des moyens conséquents pour la formation et l'encadrement professionnel de ces demandeurs d'emploi.

Pour les mêmes raisons de transparence et d'efficacité, l'Onem avait mis en service, en janvier 2014, un site internet officiel comportant plusieurs rubriques, dont une carte reprenant les emplois disponibles et leurs localisations. Il s'agissait d'un site interactif qui offrait à l'établissement public la possibilité de répondre directement aux différentes questions des chômeurs. Le défi était de continuer à combattre certains phénomènes récurrents comme l'arnaque des personnes qui viennent proposer des postes fictifs dans des structures et organismes internationaux en RDC et même dans certains pays occidentaux. Il y a eu un cas d'escroquerie provenant des personnes se réclamant de la Monusco qui ont promis de l'emploi à des citoyens congolais, moyennant des sommes d'argent. On comprend tout l'intérêt de l'informatisation en cours pour assurer une meilleure transparence dans la gestion de l'offre de l'emploi en RDC.

Laurent Essolomwa

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA POLIO

Huit zones ciblées en Ituri

L'organisation de l'opération vise à prévenir un nouveau cas de polio virus sauvage après le décès d'un enfant de moins de 5 ans dans la zone de santé de Gethy.

L'annonce a été faite par le bureau de l'information sanitaire de



La vaccination protège contre la polio

la Division provinciale de la santé/Ituri, cité par l'«Agence congolaise de presse». Les échantillons prélevés sur l'enfant décédé, envoyés à l'Institut national de recherches biologiques à Kinshasa en mai dernier, indique l'«Agence congolaise de presse», ont confirmé qu'il souffrait bel et bien de la poliomyélite à la suite d'un cycle insuffisant de son calendrier de vaccination. L'enfant avait séjourné avant sa mort avec ses parents dans les entités ciblées par cette nouvelle campagne de vaccination.

Il va sans dire que ce cas de polio risque d'annihiler tous les efforts que le pays a consentis dans la lutte contre cette maladie invalidante de l'enfance. Grâce aux efforts du gouvernement et l'appui de ses partenaires, la RDC a été déclarée depuis quelques années libre de polio. Avec ce cas, il est fort à craindre une nouvelle épidémie. L'organisation de la campagne de vaccination projetée par le ministère dans les huit zones de santé de l'Ituri est une meilleure solution pour couper net la circulation du polio virus sauvage.

Blandine Lusimana

IMPRIMERIE * DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317

imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ

La Chambre de commerce salue l'action de Jean Luc Delvert

Une cérémonie a été organisée, le 20 juillet par la structure, en l'honneur du consul général de France qui s'est investi, durant sa mission, à promouvoir le secteur privé congolais.

« Par cette cérémonie, nous avons voulu dire merci à Jean Luc Delvert parce qu'il a été un ardent défenseur de la cause du secteur privé. Grâce à son action, plusieurs projets de la Chambre de commerce ont évolué normalement ». Ces propos de Didier Sylvestre Mavouenzela, président de la Chambre consulaire, expliquent bien la raison de la cérémonie d'au revoir au consul général de France arrivé au Congo il y a quatre ans. Dans la salle de conférence de cette Chambre où s'est déroulée la cérémonie, on a noté la présence d'un écran sur lequel défilaient les images illustrant les différents projets réalisés grâce à l'action de Jean Luc Delvert.

Au nombre de ceux-ci, le projet de compagnonnage consulaire entre la Chambre de commerce et d'industrie Nantes Saint-Nazaire et la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Pointe-Noire. « Jean Luc Delvert a toujours été disponible pour recevoir nos partenaires qui arrivaient. A partir de ce projet, ensemble nous avons eu à évoquer un certain nombre de projets qui commencent à voir le jour », a indiqué Didier

Sylvestre Mavouenzela. Il y a aussi le projet sur le Céfa (Centre d'éducation, de formation et d'apprentissage) de la Chambre de commerce qui a permis de le transformer en centre numérique et de le faire passer du cap au bac professionnel. Sur ce point, Didier Sylvestre Mavouenzela a souligné : « Avec l'apport du consul général, nous avons eu l'accord de principes de l'AFD. Et d'ailleurs, le Céfa de mécanique a été intégré dans toutes les formations financées par l'AFD ».

A cela s'ajoute le projet de formation intitulé « Parcours de l'entrepreneur » destinée aux chefs d'entreprise qui va être pérennisée grâce à une subvention du département de la Vendée (France) et le projet « Bomoko » (ensemble), plate-forme permettant à une grande entreprise de partager son expérience à des PME (Petites et moyennes entreprises) dont le premier club a été mis en place avec la société Air liquide.

Jean Luc Delvert s'est impliqué dans la mise en relation des entrepreneurs français avec ceux du Congo. Etant dans une ville économique et estimant que les entreprises pour évoluer doivent sortir, il a organisé, en partenariat avec la Chambre de commerce, une rencontre axée sur la procédure d'obtention du visa français. « Toutes ces actions ont abouti grâce à l'implication du consul général de France qui pensait



La photo de famille au cours de la cérémonie/ Crédit photo Adiac

que le Congo, pour se développer, a besoin des entrepreneurs », s'est réjoui Didier Sylvestre Mavouenzela, promettant à Jean Luc Delvert de l'informer de l'évolution des projets. « Nous allons continuer pour faire que les chefs d'entrepreneurs français et ceux du Congo se parlent. Je sais que tu y tenais », a-t-il lancé.

Se disant satisfait des projets réalisés avec la Chambre de commerce, le consul général de France a indiqué que l'objectif a été de rapprocher les entrepreneurs français et congolais pour rehausser les capacités du secteur privé au Congo. Reconnaisant qu'« Il y a l'émergence d'un esprit entrepreneurial,

le besoin de valoriser l'expérience individuelle et le parcours entrepreneurial » dans ce pays. Il a rappelé l'objectif de la France en matière d'économie diplomatique, notamment écouter les entreprises, appuyer le jeune entrepreneuriat partout sur le continent africain, appuyer aussi le rôle de l'Etat dans les entreprises. « Notre volonté, c'est de développer plus encore les liens qui unissent nos deux pays », a-t-il déclaré.

Par ailleurs, il s'est dit satisfait des projets réalisés avec la Chambre de commerce et a apprécié la fiabilité et le professionnalisme de ses équipes qui, selon lui, « suscitent la confiance et sur

lesquelles on peut miser » ainsi que « le professionnalisme de Didier Sylvestre Mavouenzela, son engagement et ses idées qu'il parvient à mettre en œuvre ». Souhaitant beaucoup de réussite aux entreprises congolaises en dépit de ces temps difficiles, il a souligné : « Tout est là presque pour que cette réussite s'opère ».

Des présents ont été remis à Jean Luc Delvert par la Chambre de commerce et le Club des entreprises de Pointe-Noire en guise de remerciements pour son action en faveur du secteur privé congolais.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

SPORT

Des journalistes s'imprègnent des techniques de kick-boxing

Un séminaire sur la pratique de la discipline, destiné aux journalistes sportifs de Pointe-Noire, a eu lieu le 22 juillet en présence de Blaise Gery Bole, président de l'Association congolaise de boxes pieds-poings (Ascobopp).

Le séminaire a permis aux journalistes sportifs de s'imprégner des différentes branches et techniques composant le kick-boxing. Au cours de cette rencontre, Me Césaire Alfred Ndzobo, directeur technique national de l'Ascobopp, a longuement expliqué aux participants que le kick-boxing était bien différent d'autres arts martiaux, notamment sur sa présentation, sa pratique, l'habillement, ses règles, ses techniques professionnelles et amateurs.

Par le passé, les pratiquants de cette discipline ont participé aux compétitions internationales qui leur ont permis de remporter les médailles d'or et d'argent alors qu'elle

était encore naissante dans le pays. Ainsi, avec l'allure prise par cette discipline, la Fédération congolaise de karaté et des arts martiaux affinitaires trouvera des brèches en vue de la développer au Congo.

Affilié à la Fédération congolaise de karaté depuis 2010, le kick-boxing a effectué sa sortie officielle le 27 novembre 2011 par des ateliers démonstratifs en light-contact, au stade municipal de Pointe-Noire, lors de l'ouverture et de la fermeture des saisons sportives 2011-2012, matérialisées par une marche sportive parrainée par le préfet du département de Pointe-Noire, Alexandre Honore Paka.

Notons que ce séminaire s'est déroulé également en présence de Me Jean Mongo Tsélane, troisième vice-président de la Fédération congolaise de karaté. Sa clôture a été marquée par la remise des attestations de participation aux journalistes.

Séverin Ibara

OLYMPIADE 2017-2020

Joseph Biangou Ndinga édifie les présidents des ligues sur la nouvelle circulaire

Le directeur départemental des Sports et de l'éducation physique de Pointe-Noire s'est entretenu, le 22 juillet au Complexe sportif, avec les présidents des ligues sportives afin de les informer de la circulaire n° 1074 publiée récemment par le ministère de tutelle, dans le cadre de la réorganisation du sport au Congo.

Le ministre des Sports et de l'éducation physique, Hugues Ngouélondélé, a publié récemment la nouvelle circulaire portant organisation des saisons sportives de l'olympiade 2017-2020, en application de la loi 11/2000 du 31 juillet portant organisation et développement des activités sportives, la charte de bonnes relations entre les Etats et les fédérations sportives nationales et internationales, signée en 2005 à Paris par le Comité international olympique et la Conférence, adoptée en 2008 à Accra, au Ghana, par l'Union africaine.

La nouvelle circulaire n° 1076 fixe, dans son article 10, la période de déroulement des saisons de l'olympiade 2017-2028 du 1er octobre au 31 août, la période de transition qui sépare deux saisons est fixée du 1er au



Joseph Biangou Ndinga/Adiac

30 septembre alors que les visites médicales pré-saison obligatoires commencent un mois avant le début de la saison sportive. Cette circulaire concerne exclusivement les activités à caractère national ayant trait à l'acquisition du matériel sportif, la vulgarisation, l'affirmation et l'organisation des compétitions. Les fédérations sont donc tenues de déposer à la direction générale leur programme d'activité deux semaines avant le début de la saison.

Par ailleurs, les fédérations sont obligées d'organiser leur

discipline dans toutes les catégories d'âge. Ainsi, toutes les activités programmées et réalisées par la fédération feront l'objet d'un rapport à déposer deux semaines maximum à la direction générale des sports. Cependant, aucune assistance financière ni matériel et technique du ministère ne sera accordé à une fédération pour une activité non programmée. À la fin de chaque saison sportive, stipule la circulaire, la fédération est tenue de fournir des informations nécessaires de tous les acteurs, notamment les entraîneurs, arbitres, officiels et joueurs par catégorie.

Enfin, les fédérations sont évaluées à la fin de la saison à travers le nombre des ligues opérationnelles, le nombre des activités liées à la vulgarisation réalisées sur toute l'étendue du territoire national, nombre d'athlètes, entraîneurs, arbitres et autres officiels techniques formés, nombre de compétitions départementales, inter-départementales et nationales organisées par catégorie. Le ministère a, par ailleurs, décidé d'organiser les Oscars du sport chaque 29 décembre.

Charlem Léa Legnoki

MUSIQUE

Les juniors de l'Orchestre symphonique de Brazzaville épatent le public

Cinq nte-cinq enfants sur les quatre-vingt-cinq que compte le groupe ont conquis les spectateurs, le week-end dernier au Palais des congrès de Brazzaville, à l'occasion du concert de musique classique organisé par les responsables du groupe en partenariat avec l'ambassade d'Allemagne.

Le concert s'inscrivait dans le cadre de la clôture du premier atelier de formation des enfants de l'orchestre en musique classique qui a duré six mois, sur le thème « L'école et la musique ». Co-dirigé par les maestros Josias N'Gahata (Congolais) et Ernst Bechert (venu droit de l'Allemagne), ce spectacle bien chronométré et structuré en trois parties, a débuté par l'interprétation avec brio des hymnes nationaux de la République fédérale d'Allemagne en une minute 07' et de la République du Congo (La Congolaise) en une minute 25' par les enfants, avant d'entamer la première partie du concert.

Pendant 46 mn, les flûtistes de l'Orchestre symphonique de Brazzaville (Oseb) ainsi que les musiciens en solo et sous-ensembles ont émerveillé le public.

La deuxième partie s'est déroulée en 10 mn 02'. Les enfants ont interprété trois chansons: « Plus près de toi », « Bon sauveur » et « Seigneur Jésus ».

Enfin, la troisième et dernière partie, d'une durée de 21 mn 42', a été marquée par l'interprétation des comptines scolaires telles « Au clair de la lune », « Chaque matin », « Si j'étais attentif »... Les enfants de l'Oseb ont également interprété « Congo » de Jacques Loubelo et « Hymne à la joie », extrait de la neuvième symphonie de L.V. Beethoven, le tout sous la direction des maestros Josias N'Gahata et Ernst Bechert.

Ces enfants qui ont presté en présence de quelques ambassadeurs en poste au Congo et

conseillers du chef de l'Etat congolais ont vivement été ovationnés par le public.

A l'issue du concert, le maestro Josias N'Gahata a indiqué que le but de cet atelier était de faire la promotion de la musique classique. « Nous avons lancé cet atelier de formation en janvier 2018 non seulement pour faire la promotion de la musique classique en apprenant aux enfants à jouer les différents instruments mais aussi à les apprendre à vivre ensemble », a-t-il signifié.

Il a profité de l'occasion pour informer tous ceux qui veulent inscrire leurs enfants à l'apprentissage de la musique classique de le faire en octobre. Le siège de cet orchestre est situé dans les locaux de l'institut d'administration des entreprises, dans l'enceinte de l'Imprimerie nationale, à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville.

S'agissant des instruments, le maestro Josias N'Gahata a indiqué que les enfants apprennent différents instruments qui composent la musique symphonique. « Les parents, pour la plupart, avaient choisi pour leurs enfants le piano ou la guitare, parce que c'est ce qu'on voit régulièrement à Brazzaville. Mais au finish, il y a eu contradiction. Les enfants sur le terrain ont préféré le violon. Comme cela a été leur choix, ils ont donné du cœur et commencent à mieux faire au point même d'étonner les encadreurs », a-t-il dit. Par ailleurs, le maestro Josias N'Gahata a déploré le manque de soutien à cette initiative qui, pourtant, apporte un plus à la culture congolaise, particulièrement en ce qui concerne la musique classique. « N'eut été l'apport de Total, d'Airtel qui s'est occupé du volet insertion publicitaire, et Bralico qui a offert des jus pour étancher la soif aux enfants, ce concert combien magnifique n'allait pas avoir lieu », a-t-il déploré. Pour sa part, le maestro Ernst Bechert a promis de revenir l'année prochaine à Brazzaville pour l'encadrement des enfants.

Bruno Okokana

« N'eut été l'apport de Total, d'Airtel qui s'est occupé du volet insertion publicitaire, et Bralico qui a offert des jus pour étancher la soif aux enfants, ce concert combien magnifique n'allait pas avoir lieu »



Le maestro Josias N'Gahata en pleine scène avec les enfants (Adiac)



Un échantillon des enfants de l'Oseb sur scène (Adiac)

DANSE CONTEMPORAINE

Deux chorégraphes sur une même scène

Les compagnies IPtanz, de la chorégraphe allemande Ilona Pászthy, et Plante planétaire, du Congolais Jean Claude Kodja, présenteront, le 27 juillet au Cercle culturel Sony-Labou-Tansi et le 28 juillet à l'Institut français du Congo, le projet de création d'ensemble intitulé « Le corps comme un conteneur ».

La chorégraphe allemande est venue pour la première fois à Brazzaville sur invitation de son homologue congolais, Jean Claude Kodja alias Diako, pour livrer un spectacle d'ensemble. Les deux artistes travaillent en synergie depuis trois semaines sur les techniques du projet de création « Le corps comme un conteneur », initié en 2017 en Cologne, en Allemagne, et finalisé en Belgique.

Ils démontreront par le biais de la danse à quel moment le corps devient déchet, se démolit ou se décompose. Ilona Pászthy et Jean Claude Kodja offriront aux spectateurs un moment unique et singulier avec des danseuses et danseurs comme Diana Tredder, Stéphanie Schimmbeck, Léa Rosline Tamboue, Jean Francis Pandzou, Christina la dramaturge et Miguel le scénographe.

« Nous avons signé un par-

tenariat entre les deux compagnies. Nous travaillons ensemble sur les différentes techniques de ce projet de création, notamment le dépouillement, la faiblesse, l'énergie et la force du corps », a indiqué le chorégraphe Diako. Par ailleurs, il a remercié le ministère de la Culture et des arts

ainsi que l'Institut français du Congo pour leur avoir ouvert les portes et donné un espace de travail. « Ils nous ont accordé des locaux de répétitions sans aucun dérangement. C'est vrai que l'argent est aussi important mais la première des choses, c'est l'espace de

travail, parce que c'est le travail qui produit l'argent. Le ministère de la Culture a mis à notre disposition un espace où nous pouvons loger ou travailler administrativement, c'est déjà un pas que nous avons reçu », a-t-il expliqué. De même, il a salué le gouvernement pour l'intérêt qu'il accorde aux artistes. « Coup de chapeau au gouvernement, parce qu'il y a une lettre du Premier ministre, envoyée dans les différents centres, qui donne l'autorisation aux artistes congolais d'avoir la priorité de faire leur travail », a fait savoir le chorégraphe congolais.

Il a invité le public à aller nombreux découvrir la première symbiose chorégraphique congolo-allemande. Rappelons que le chorégraphe s'inspire du réel comme de l'irréel, de la condition de l'homme et de son environnement. L'entrée à ce spectacle est libre.

Rosalie Bindika



Les artistes en séance de travail (Adiac)